

2025-2027

CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE VALENCE



LA VILLE DE VALENCE • L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ AUVERGNE-RHÔNE-ALPES • LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VALENCE • LA PRÉFECTURE DE LA DRÔME • LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA DRÔME • VALENCE ROMANS AGGLO • VALENCE ROMANS HABITAT • VALENCE ROMANS MOBILITÉ • VALENCE ROMANS EAU • LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE • LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE LA DRÔME • L'ÉDUCATION NATIONALE • LA COMMUNAUTÉ PROFESSIONNELLE TERRITORIALE DE SANTÉ DU GRAND VALENCE • LE CENTRE HOSPITALIER DE VALENCE • LE CENTRE HOSPITALIER DRÔME-VIVARAIS • L'HÔPITAL PRIVÉ DRÔME-ARDÈCHE



Introduction : Historique du troisième CLS de Valence	4
Le Contrat Local de Santé	7
1. Champ du contrat	7
1.1. Les signataires du CLS 3.....	7
1.2. Le périmètre et la durée	7
1.3. Les partenaires concourant aux objectifs du CLS.....	8
2. Objet du contrat et engagement des signataires	8
2.1. Axes stratégiques et objectifs	8
2.2. Engagement des signataires	8
3. Pilotage et modalités de suivi et d'évaluation	9
3.1. La gouvernance	9
4. Modalités de suivi et d'évaluation.....	10
4.1. Modification et résiliation.....	10
DIAGNOSTIC SANTE ET SANTE ENVIRONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE VALENCE	
1. Des données de santé globalement moins favorables qu'au niveau régional, notamment pour 4 affections de longue durée (ALD) (balises 2022) :.....	14
2. Une population en fragilité sociale	17
3. Des déterminants environnementaux en voie d'amélioration.....	20
3.1. Une qualité de l'air en moyenne dégradée (source atmo)	20
3.2. Co-exposition air bruit (source plateforme Orhane)	21
3.3. Ambroisie :	22
3.4. L'état des lieux du logement (source insee) :	22
3.5. Mobilités	24
3.6. Canicule	26
3.7. Nature en ville et végétalisation (source Ville de Valence, service espaces verts) :.....	27
4. Un accès aux droits en santé majoritaire.....	28
5. Une offre de soins contrastée.....	29
5.1. Les médecins généralistes.....	29
5.2. Les médecins spécialistes.....	29
5.3. Le regroupement des professionnels de santé.....	30
5.4. Les pharmacies.....	31
5.5. L'hôpital.....	31
5.6. Les services spécialisés.....	31
6. Recueil de données qualitatives des partenaires du territoire de Valence	31

AXES THEMATIQUES ET FICHES ACTIONS

AXE TRANSVERSAL 1 : AMENAGER un cadre de vie favorable à la santé et résilient au changement climatique.....	34
AXE TRANSVERSAL 2 : COORDONNER.....	36
AXE 1 INFORMER et sensibiliser sur la santé globale, la santé environnementale et les Perturbateurs endocriniens.....	38
Identifier les ilots de chaleur, diffuser la cartographie des lieux de fraîcheur.....	41
AXE 2 PREVENIR agir sur les déterminants de santé	42
1 La nature en ville	43
2 Vivre ensemble	48
3 Le logement.....	53
4 La mobilité.....	58
5 Prévention / promotion de santé	62
AXE 3 SOIGNER accès aux droits et aux soins pour tous	71
1 L' accès aux droits et aux soins pour toutes et tous.....	71
2 Accompagner les personnes vulnérables (personnes malades, en situation de handicap, dépendantes à domicile, en grande précarité...)	76

Le Contrat Local de Santé du territoire de Valence

3^{ème} génération

2025-2027

Le contrat local de santé (CLS) est un outil au service d'une politique de santé sur le territoire.

Il vise à assurer la promotion de la santé des habitants et à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Il identifie les territoires vulnérables et améliore les contextes environnementaux et sociaux qui ont un impact sur la santé de la population. En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, il développe l'efficacité des actions définies dans le cadre du Projet Régional de Santé 2018-2028 de l'Agence régionale de santé Auvergne Rhône Alpes et les objectifs locaux de santé portés par la Ville et ses partenaires.

Le contrat local de santé s'articule avec :

- Le Plan Régional de Santé
- Le Schéma Régional de Santé
- Le Plan Régional Santé Environnement
- La politique de la Ville

Il fait le lien avec les projets portés par la collectivité dans une dynamique de mutualisation des moyens et de consolidation des partenariats locaux de façon durable.

Introduction : Historique du troisième CLS de Valence

Valence Ville santé OMS

En 2009, la Ville de Valence adhère au Réseau français des Villes-Santé OMS (Organisation Mondiale de la Santé) affirmant ainsi sa volonté de considérer la santé dans l'ensemble des politiques menées par la Ville afin d'agir sur les déterminants de la santé. La santé ne peut être définie uniquement par l'absence de maladie :

« La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité », définition de l'Organisation mondiale de la santé (OMS). Les villes santé OMS s'appuient sur la charte d'Ottawa, acte fondateur de la promotion de la santé, et ses 5 principes stratégiques :

- Élaborer des politiques publiques favorables à la santé
- Créer des milieux favorables à la santé
- Renforcer l'action communautaire
- Acquérir des aptitudes individuelles
- Réorienter les services de santé.

C'est dans cette philosophie que la ville de Valence développe sa politique en matière de santé publique.

La Direction Santé Publique de la Ville de Valence

La Ville de Valence porte une attention particulière à la santé de ses habitants depuis plus de 100 ans, depuis la création d'un bureau municipal d'hygiène en 1921. Cette politique de santé volontariste se traduit aujourd'hui par une Direction Santé Publique.

Sous la direction d'un médecin de santé publique, 31 agents : médecins, psychologues, chefs de service, personnels administratifs, chargés de projets, infirmiers, inspecteurs de salubrité, médiateur, œuvrent au quotidien pour la santé des Valentinois.

La Direction Santé publique de la Ville regroupe :

SIGNE

- Les services de santé destinés aux jeunes 16-25 ans
 - > le Centre santé jeunes
 - > le Point relais oxygène
- Le pôle de prévention et d'accès aux soins
 - > vaccination, conseil local de santé mentale, actions de prévention santé (cancer, nutrition, santé mentale...), Maison Relais Santé destinée aux malades chroniques et à leurs familles, médiation santé dans les quartiers prioritaires de la ville, liens avec les professionnels de santé...
- Le pôle Santé Environnement et Transition Ecologique
 - > Qualité de l'air, lutte contre l'habitat insalubre, hygiène alimentaire, salubrité publique, lutte contre les risques émergents (ambrosie, moustiques tigres, ...), développement durable, agenda 21, plan perturbateurs endocriniens, gestion gaz à effet de serre...

Parallèlement, la Direction Santé publique est en appui avec d'autres directions de la ville et du CCAS sur des actions transversales autour de la santé et de la santé environnementale.

Les deux précédents Contrats Locaux de Santé

Signé en 2012, le Contrat Local de Santé de la ville de Valence a été le 1er CLS de la région Rhône-Alpes. Engagée pendant 5 ans avec 6 autres institutions (Agence Régionale de Santé, Préfecture, Conseil Régional, Conseil Départemental, Caisse d'Allocations Familiales, Caisse Primaire d'Assurance Maladie), la ville de Valence, à travers son CLS, a déployé des projets novateurs tels que le Centre Santé Jeunes, la Maison Relais Santé, le Conseil Local de Santé Mentale... Ces réalisations structurelles ont contribué à l'accès aux soins sur le territoire.

Le 2^{ème} Contrat Local de Santé a été signé en 2019 sur le territoire de la Ville de Valence, avec les mêmes signataires auxquels se sont ajoutés l'Éducation nationale, le Centre Hospitalier de Valence, le Centre Hospitalier Drôme-Vivarais et l'Hôpital privé Drôme-Ardèche.

Il a eu pour principal objectif de consolider les bases construites lors du CLS 1 et de renforcer le partenariat à travers 12 axes stratégiques :

> Par thématique transversale :

- Prévention et promotion de la santé tout au long de la vie
- Bien-être psychique
- Politique vaccinale
- Santé-environnement
- Parcours de santé coordonné
- Veille sur les indicateurs de santé

> Par population cible :

- Santé des femmes enceintes et des enfants de 0 à 16 ans
- Santé des jeunes 16 - 25 ans
- Bien vivre avec une maladie chronique
- Aller vers les publics les plus fragiles

S!GNE Santé des personnes en situation de handicap
• Santé des aînés

Le CLS 2 a fait l'objet de deux bilans intermédiaires sur la mise en œuvre des engagements des 10 signataires (2019-2021 et 2022-2023) ainsi que d'une évaluation finale du CLS basée sur des indicateurs santé quantitatifs, complétée par une enquête de santé mentale en population générale et une évaluation du dispositif des Adultes relais réalisée en 2023.

L'évaluation s'est basée également sur une rencontre avec 66 professionnels et bénévoles d'associations le 4 avril 2024, autour de retours d'expériences sur la pertinence, la qualité et la lisibilité des dispositifs entourant l'accès aux actions de prévention, aux soins ainsi que les parcours de santé sur le territoire de Valence.

De cette rencontre évaluative partenariale, plusieurs constats ont été partagés :

- La présence d'un grand nombre de dispositifs et de structures ressources sur le territoire valentinois
- Une lisibilité insuffisante de la part des professionnels et bénévoles d'associations,
 - La multiplicité des dispositifs ne facilite pas la connaissance
 - Leur accessibilité n'est pas toujours claire (publics cibles, comment les contacter, modalités de prise en charge, etc.)
 - L'émergence des nouvelles structures peut entraîner une perte de repères sur le « qui fait quoi/comment », avec une sensation de changements constants
- La persistance de nombreux freins à l'accès : places insuffisantes dans certains dispositifs/structures, files actives denses, manque de personnel, fracture numérique, reste à charge pour l'accès aux soins, peur de la stigmatisation...

Les besoins de coordination entre les acteurs et décloisonnement de la prise en charge ont été réaffirmés par les participants.

Ces points seront détaillés dans le diagnostic préparatoire au CLS.

Le Contrat Local de Santé

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.1434-1, L.1434-2,

Vu le projet du projet régional de santé 2018-2028, le schéma régional de santé 2023/2028, le programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes en situation de précarité (PRAPS) 2023/2028 et le plan régional santé environnement 4 2024-2028,

Il est convenu ce qui suit :

SIGNE

SIGNE

1. Champ du contrat

1.1. Les signataires du CLS 3

Le présent contrat est conclu entre :

- ✓ La Ville de Valence,
- ✓ Le Centre Communal d'Action Sociale de Valence,
- ✓ L'Agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes,
- ✓ La Préfecture de la Drôme,
- ✓ Le Conseil départemental de la Drôme,
- ✓ Valence Romans Agglo,
- ✓ Valence Romans Habitat,
- ✓ Valence Romans Mobilité,
- ✓ Valence Romans Eau,
- ✓ La Caisse primaire d'assurance maladie,
- ✓ La Caisse d'allocations familiales de la Drôme,
- ✓ L'Éducation nationale,
- ✓ La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Grand Valence,
- ✓ Le Centre hospitalier de Valence,
- ✓ Le Centre hospitalier Drôme-Vivarais,
- ✓ L'Hôpital privé Drôme-Ardèche.

Ce contrat local de santé (CLS), issu d'un travail partenarial, fondé sur un diagnostic de santé territorial partagé est un dispositif cadre dont l'objectif est une meilleure adéquation entre la politique de santé à vocation régionale de l'Agence Régionale de Santé et la politique de santé locale, mise en œuvre sur la ville de Valence. Le CLS valorise les actions existantes efficaces et tend à développer les actions de coordination entre acteurs du territoire. C'est un engagement de principe sur des grands axes prioritaires ayant émergé lors du diagnostic posé de manière pluridisciplinaire et concertée.

1.2. Le périmètre et la durée

Le présent contrat local de santé s'applique au territoire de la commune de Valence. Une attention particulière est portée aux habitants des territoires infra-communaux les plus fragilisés, en tenant compte des typologies de publics en situation de vulnérabilité et notamment ceux issus des Quartiers Politiques de la Ville (Les Hauts de Valence, Polygone, Chamberlière, Valensolles).

Certaines actions du contrat local de santé peuvent drainer un public plus large avec des habitants du bassin de vie de Valence, ou de l'agglomération (en particulier certaines actions menées en santé-environnement, conférences du dispositif Adultes relais ou du Conseil Local de Santé Mentale, Maison Relais Santé...).

Le présent contrat est signé pour une durée de 3 ans à partir de la date de signature.

1.3. Les partenaires concourant aux objectifs du CLS

Au-delà des partenaires signataires du présent contrat, seront également associés à la réalisation des actions du contrat local de santé, les acteurs de la santé sur lesquels repose la réalisation du contrat, des partenaires associés à la démarche soit pour leurs compétences, la mise à disposition de ressources, le partage de méthodologie..., soit en tant que porteurs d'actions :

- ✓ Les professionnels de santé libéraux, les maisons de santé pluriprofessionnelles ;
- ✓ Les professionnels et bénévoles d'associations ou structures sanitaires, sociales, médico-sociales ; de prévention, d'insertion, associations de malades, seniors, personnes en situation de handicap et/ou de leur entourage, associations de représentants d'usagers, réseaux de santé ;
- ✓ Les associations ou organismes œuvrant en santé-environnement.

2. Objet du contrat et engagement des signataires

2.1. Axes stratégiques et objectifs

Le CLS porte sur des champs d'intervention volontairement limités pour répondre à des enjeux identifiés comme prioritaires. Aussi, il n'a pas vocation à être exhaustif au regard des politiques portées en matière de santé par l'ensemble des signataires.

Considérant les travaux d'élaboration du plan municipal de santé, le contexte local et le diagnostic partagé, 2 axes transversaux et 3 axes stratégiques ont été identifiés.

- AXE TRANSVERSAL 1 : AMENAGER un cadre de vie favorable à la santé et résilient au changement climatique
- AXE TRANSVERSAL 2 : COORDONNER les différents acteurs du territoire
- AXE 1 INFORMER les acteurs et les habitants sur la santé globale, la santé environnementale et les perturbateurs endocriniens
- AXE 2 PREVENIR en agissant sur les déterminants de santé
- AXE 3 SOIGNER par l'accès aux droits et aux soins pour tous.

Par cet engagement commun, et par les enjeux convergents de chacun, les signataires confirment leur volonté d'améliorer la réponse apportée aux besoins de santé de la population, dans le respect des compétences propres à chacun.

2.2. Engagement des signataires

L'engagement particulier de chaque signataire est détaillé dans chacun des axes développés en troisième partie. Plus globalement, chaque signataire s'engage à :

- ✓ Porter en priorité les actions du CLS qui le concernent, dans le cadre de ses actions propres et dans le cadre collectif établi par le CLS ;
- ✓ Participer ou se faire représenter aux instances du CLS ;
- ✓ Réaliser de manière coordonnée des objectifs que chacun a dans son champ de compétence propre ;
- ✓ Faire connaître et porter auprès de ses partenaires le contenu et l'esprit du CLS ;
- ✓ Contribuer et faciliter le suivi et l'évaluation qualitative et quantitative des actions pour lesquelles il s'est engagé.

Une réflexion sur le périmètre élargi au territoire de l'agglomération sera menée pendant la durée de ce CLS dans l'objectif de préparer le CLS 4^{ème} génération.

3. Pilotage et modalités de suivi et d'évaluation

3.1. La gouvernance

Le comité de pilotage (CoPil) du présent CLS est composé des signataires ou de leurs représentants. Ses attributions sont les suivantes :

- ✓ Suivre la mise en œuvre du CLS ;
- ✓ Définir des axes stratégiques locaux ;
- ✓ Examiner les propositions et prendre les décisions sur la priorisation, reconduction ou réorientation des actions telles que présentées par le Comité technique ;
- ✓ Veiller au respect des engagements des signataires et des responsables d'action ;
- ✓ Assurer l'évaluation sur la base du programme d'actions et des indicateurs de suivi et d'évaluation.

Le Copil du CLS se réunit, au minimum une fois tous les 18 mois, pour faire le bilan et l'évaluation intermédiaire, infléchir ou développer les orientations et les actions. Il se réunit en séance supplémentaire chaque fois que cela est nécessaire ou à la demande d'un des signataires. Il peut inviter des partenaires du Contrat Local de Santé. Dans l'éventualité d'un besoin d'arbitrage concernant le CLS, seuls sont admis à voter les signataires du CLS. En cas de nouvelle adhésion au contrat, la composition du comité pourra être modifiée.

Le Comité technique (CoTech), composé des représentants des signataires, se réunit au moins une fois par an, pour :

- ✓ Suivre l'évolution et la mise en œuvre du CLS ;
- ✓ Rédiger des documents de synthèse ;
- ✓ Coordonner et veiller à la cohérence des interventions des différents partenaires ;
- ✓ Discuter et valider les éventuels ajouts/modifications/suppressions de fiches pouvant être apportés au présent contrat ;
- ✓ S'approprier les données d'observation de la santé ;
- ✓ Préparer le comité de pilotage en proposant les orientations et les priorisations nécessaires ;
- ✓ Proposer de nouveaux champs d'investigation au Copil fondés sur les constats de terrain.

L'animation du Contrat Local de Santé est confiée à l'Equipe Projet, composée de référents des copilotes (Ville et Agence Régionale de Santé). Les objectifs opérationnels de l'Equipe Projet sont de :

- ✓ Coordonner et mobiliser les moyens pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre du CLS et le suivi des actions inscrites dans le CLS ;
- ✓ Mettre en œuvre et suivre les indicateurs, en lien avec les signataires et les partenaires ;
- ✓ Organiser les comités techniques et les comités de pilotage.

4. Modalités de suivi et d'évaluation.

Chaque axe fera l'objet d'un suivi par ses référents, professionnels de la ville de Valence.

Les signataires et partenaires seront sollicités pour rassembler les indicateurs d'activité et de suivi qualitatifs et quantitatifs annuels, mentionnés dans chaque fiche.

Une évaluation sera organisée avec les partenaires, à l'issue du contrat.

4.1. Modification et résiliation

Le contrat pourra être révisé et complété. Toute modification fera l'objet d'un avenant, après proposition du comité de pilotage. Le présent contrat pourra être dénoncé à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception après un préavis de deux mois. La durée de préavis peut éventuellement être abrégée si les parties en conviennent d'un commun accord.

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile à l'Hôtel de Ville de Valence.

Fait à Valence, le 16 avril 2025

Nicolas DARAGON
Maire de Valence

SIGNE

Cécile COURREGES
Directrice générale de l'Agence Régionale
de Santé Auvergne Rhône Alpes

SIGNE

Thierry DEVIMEUX
Préfet de la Drôme

SIGNE

Marie-Pierre MOUTON
Présidente du Conseil
départemental de la Drôme

SIGNE

Karine GUILLEMOT
Vice-Présidente de Valence
Romans Agglo

SIGNE

Christophe CLET
Vice-Président du CCAS
de Valence

SIGNE

Annie-Paule TENNERONI
Présidente de Valence Romans
Habitat

SIGNE

Marylène PEYRARD
Présidente de Valence Romans
Mobilité

SIGNE

Lionel BRARD
Président du Conseil
d'exploitation de Eau de
Valence Romans Agglo

SIGNE

Directeur Académique de
l'Éducation Nationale
de de la Drôme

SIGNE

Pierre-Yves MALINAS
Directeur de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie
de la Drôme

SIGNE

Anne BERNIE
Directrice de la Caisse
d'Allocations Familiales
de la Drôme

SIGNE

Bertrand PRUDHOMMEAUX
Directeur du Centre Hospitalier
de Valence

SIGNE

Lucie VERHAEGHE
Directrice Générale du Centre
Hospitalier Drôme Vivarais

SIGNE

Anne-Laure POURQUIER
Directrice de l'Hôpital privé
Drôme Ardèche

SIGNE

Cédric FORESTIER
Président de la Communauté professionnelle
Territoriale du Grand Valence

SIGNE

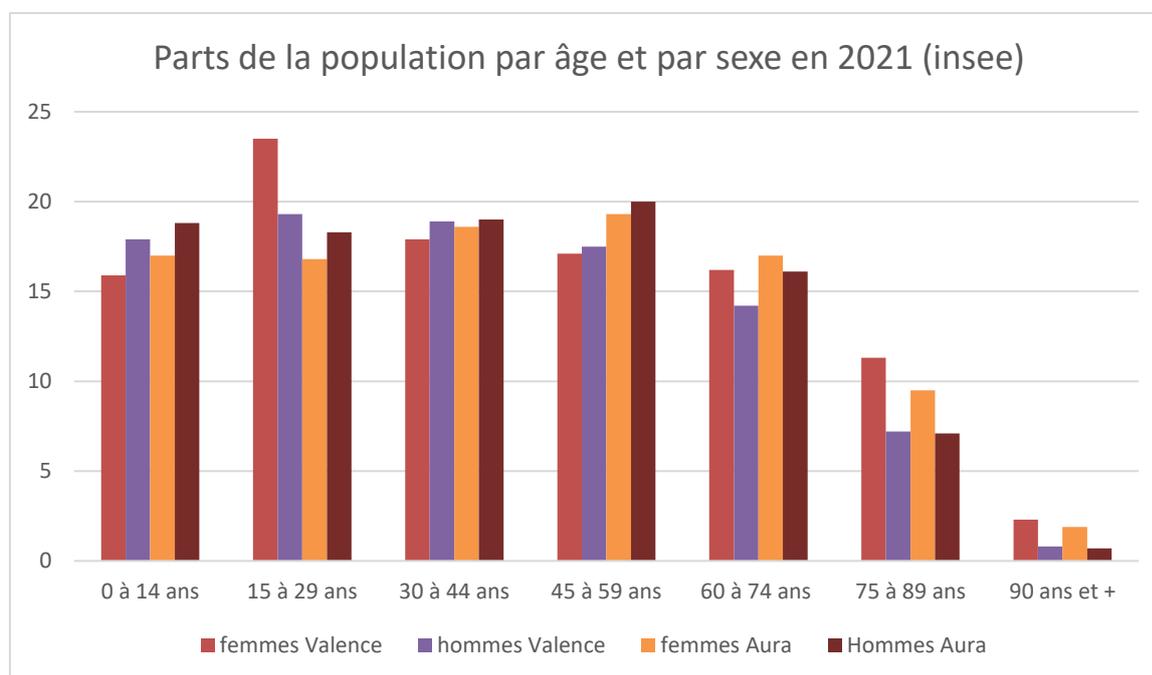
SIGNE

DIAGNOSTIC SANTÉ & SANTÉ ENVIRONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE VALENCE



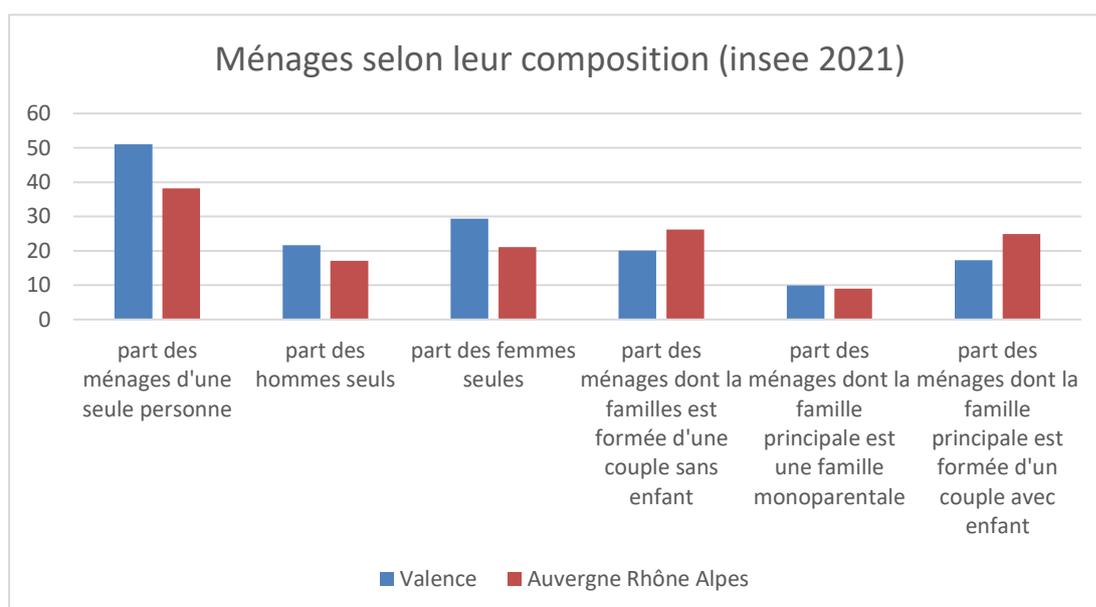
Le portrait de Valence :

Avec 64 483 habitants en 2021 (source insee), Valence se situe dans la strate des villes moyennes de la Région. La stratification de sa population est en écart avec celle de la Région Auvergne Rhône Alpes.



La proportion de jeunes est plus importante (15-29 ans), à l'inverse les adultes entre 35 et 70 ans sont proportionnellement moins nombreux, ainsi que les enfants entre 5 et 14 ans. La part de couples avec enfants est de 8 points inférieure à la moyenne régionale.

En 2022, 805 naissances et 672 décès ont été enregistrés sur la commune.



Focus

En 2021, les personnes vivant seules à Valence représentent 51% de la population, auxquelles il faut ajouter 9.9% de familles monoparentales (un adulte vivant seul avec des enfants).

1. Des données de santé globalement moins favorables qu’au niveau régional, notamment pour 4 affections de longue durée (ALD) (balises 2022) :

	Nombre de personnes A Valence	Taux pour 100 000 habitants à Valence	Ecart de taux avec Aura
Prévalence en ALD maladies psychiques	3 180	4 470.3	+ 82.8 %
Personnes sous traitement psychotropes	9 293	12 238.5	+ 19.26%
Personnes hospitalisées pour tentatives de suicide	114	180.6	+ 44%
Patients – 15 ans pris en charge en ambulatoire par un établissement spécialisé en psychiatrie	315	2 886.3	+ 9%
Patients + 15 ans pris en charge en ambulatoire par un établissement spécialisé en psychiatrie	2 379	4 563.2	+ 97.9
Patients en ALD diabète	4 171	5 343	+ 19%
Patients en ALD maladie respiratoires	337	421	+3.5%
Traitements antiasthmatiques	3 149	4283.4	+2.1%
Traitements antiallergiques	4 840	6745.7	+34.5%
Maladies alzheimer et autres pathologies + 75 ans	668	7971.4	+ 38.2%

Focus

9.3% des décès à Valence sont attribuables à la pollution de l’air aux particules fines (PM2.5) 53 décès par an), et 4.1% à la pollution à l’ozone (Nox) soit 23 décès (source Orhane).

Concernant **les maladies cardiovasculaires**, le taux de prévalence sur Valence est légèrement inférieur au taux de la Région Auvergne Rhône : 4 901,8/100 000 habitants contre 5 063,1/100 000. Il en va de même pour **les tumeurs** avec 2 979,80/100 000 habitants contre 3 088,70/100 000 en Auvergne Rhône Alpes.

Toutefois, les maladies cardiovasculaires sont la 2^{ème} de cause de mortalité sur Valence : 152 décès en 2022, précédés par les décès pour tumeurs avec 168 décès.

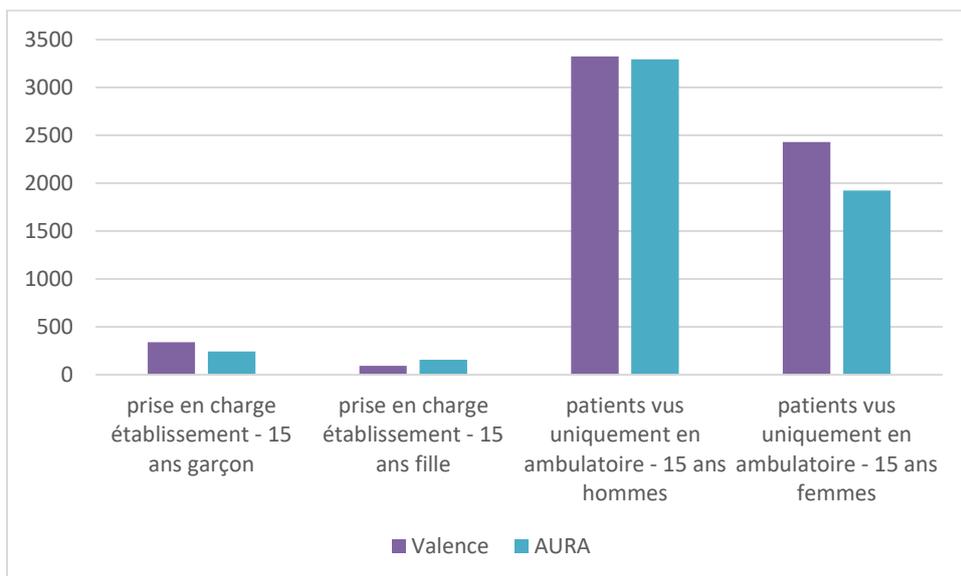
Il convient également de noter l’importance sur Valence **des décès prématurés** (-65 ans) avec un taux de 12% supérieur à celui de la région, les décès prématurés étant, dans la littérature, associés à une situation socioéconomique dégradée.

Concernant les enfants et les jeunes, nous ne disposons de données sur la commune de Valence, des données parcellaires sont disponibles sur le territoire de Valence Romans Agglo et sur la Région Auvergne Rhône Alpes.

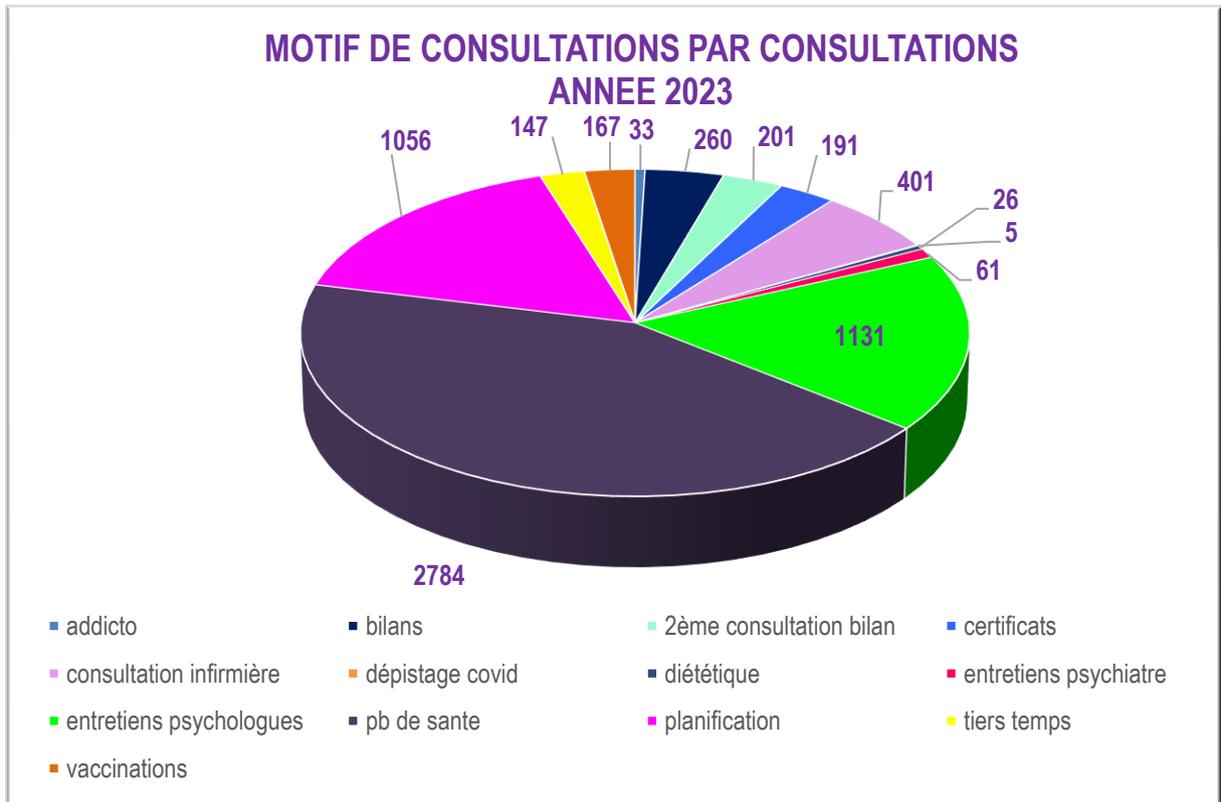
Taux d'ALD chez les 16-25 ans (tout type de maladie)	
Auvergne Rhône Alpes	3.8%
Valence	4.2%
PSYGOH	1.9%
Les Hauts de Valence	3.6%
Valensolles	5.3%
Chamberlière	6.7%

(données Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Drôme)

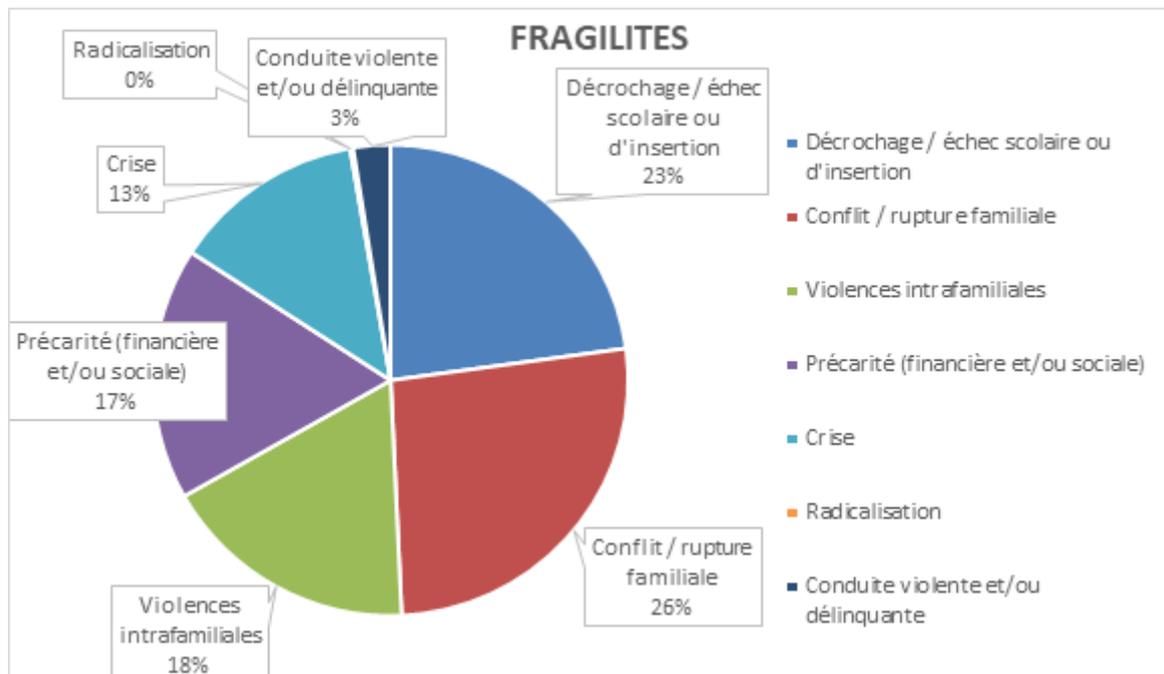
Concernant la santé mentale des enfants, on peut constater des différences avec la Région dans la répartition sexuée, et une prise en charge plus importante par les établissements spécialisés en psychiatrie notamment concernant les jeunes filles (source données 2022 Balises).



En 2023, le Centre Santé Jeunes a réalisé **5 625** consultations pour **2 301** jeunes (16-25 ans) pour les motifs suivants :



Concernant les jeunes 16-25 ans, le Point Relais Oxygène a pu observer les fragilités ci-après sur les 506 jeunes reçus en 2023. Parmi les jeunes repérés, 13% cumulaient plus de trois difficultés (souvent : décrochage + conflit familial + précarité) :



Prévention (données Balises 2022)

17.1% des jeunes valentinois ont bénéficié du dispositif M'tes dents (examen bucco-dentaire gratuit à 3, 6, 9, 12, 15, 18, 21 et 24 ans) contre 24% des jeunes d'Auvergne Rhône Alpes.

58.4% des personnes de 65 ans et plus ont bénéficié du vaccin contre la grippe, un taux légèrement plus élevé que dans la Région (57.3%). 36.1% des jeunes filles de 16 ans étaient vaccinées contre le HPV sur le territoire de Valence Romans Agglo, 5% des jeunes garçons (respectivement 41.5% et 7.8% en Auvergne Rhône Alpes).

Pour ce qui est du dépistage organisé du cancer du sein par mammographie, les données sur Valence sont légèrement inférieures à la moyenne régionale avec 46.6% (48.1% en Auvergne Rhône Alpes)

Le département de la Drôme a reçu :

- 28 personnes malades de la tuberculose maladie dont 14 gérées sur le territoire de Valence
- 42 personnes présentant une infection Tuberculeuse Latentes dont 35 sur le territoire de Valence
- 11 Interclat dont 6 gérés par les 3 infirmiers du territoire de Valence

2. Une population en fragilité sociale

Concernant les personnes en situation de handicap :

- 4.7% des adultes bénéficient de l'allocation adultes handicapés, contre 3.1 % en AURA (+51.6%) soit 1 679 personnes, il convient toutefois de noter qu'il existe également des personnes en situation de handicap qui n'ont pas recours à cette allocation.
- 2.4% des enfants perçoivent l'allocation d'éducation enfant handicapé soit 368 enfants.

Focus

58.8% des personnes de plus de + 80 ans vivent seuls.

Besoins potentiels en maintien à domicile

Combien de personnes de 75 ans et plus vivent seules chez elles et sont potentiellement concernées par des mesures de maintien à domicile ?

	personnes		%	
	Valence	Auvergne-Rhône-Alpes	Valence	Auvergne-Rhône-Alpes
Femmes	2 633	226 429	82,7	76,8
Hommes	549	68 386	17,3	23,2
Total	3 182	294 815	100,0	100,0

009 2014 2020

Source : Insee, RP - 2020

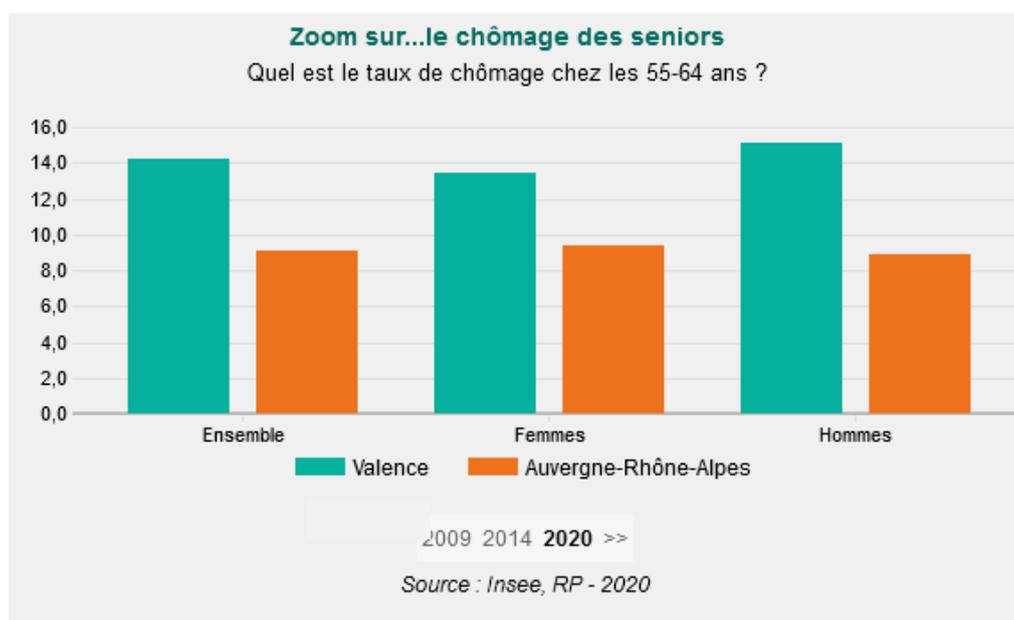
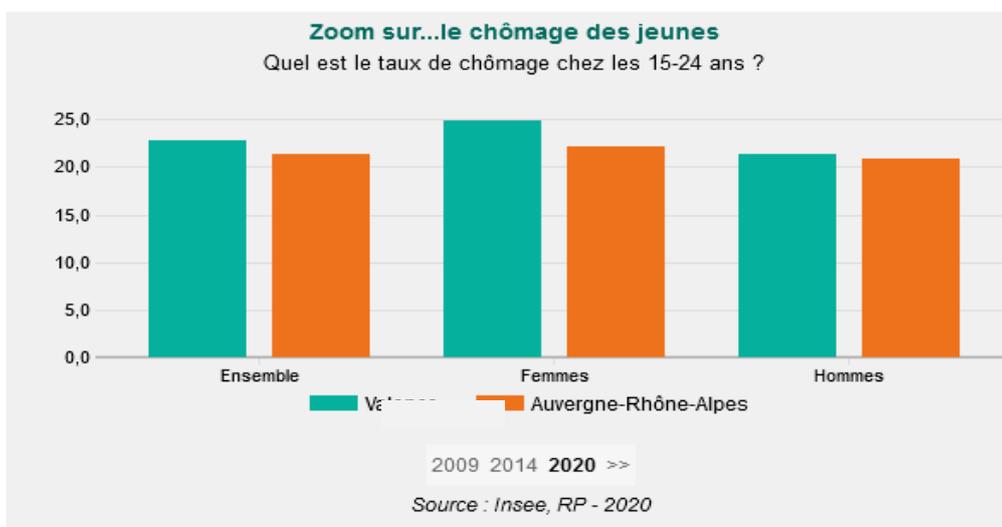
Une situation socio-économique plus dégradée que dans la Région Auvergne Rhône Alpes : (source insee 2022)

L'indice de désavantage social a été construit en utilisant les données disponibles à l'échelle des communes sur l'ensemble du territoire à partir des données de l'Insee. Quatre variables ont été retenues : le revenu médian par unité de consommation dans le ménage, le pourcentage de bacheliers dans la population de plus de 15 ans, le pourcentage d'ouvriers dans la population active et le taux de chômage. Alors que les deux premières variables représentent une dimension négative du désavantage social, les deux dernières en représentent une dimension positive.

On constate donc que Valence obtient un score de 0.6 sur l'indicateur de désavantage social (source Sirse Atlasanté 2015) ce qui la classe dans le quintile 4 sur 5, soit comme une commune désavantagée socialement. A l'échelle des iris, des inégalités fortes apparaissent sur la ville.

Nom de l'IRIS	Population	Taux de bacheliers % de la population	Revenu médian en €	Taux de chômeurs % de la population active	Taux d'ouvriers % de la population active
Moyenne Valence		40	15 815	18,2	27
Moyenne Auvergne Rhône Alpes		38	17 943	9	26
DAME-BLANCHE	2160	44	18 814	12	16
VALENSOLLES	2386	35	12 480	18	28
ALPES	3636	55	18 102	11	16
LES-BEAUMES	2476	45	20 909	9	17
CHAMBERLIERE	2344	33	14 403	16	36
LA-BAYOT	2491	24	11 479	25	40
GRAND-CHARRAN	3242	48	18 418	10	18
GARE	2734	59	18 849	14	14
LES-MOULINS	2917	45	17 696	13	20
LE-PLAN	2734	25	10 841	22	38
POLYGONE	2351	22	9 143	34	44
LAUTAGNE	2319	39	18 952	12	23
BRIFFAUT	4414	47	20 000	8	17
CENTRE-BASSE-VILLE	2491	54	16 111	16	19
CHOPIN	1680	14	8 009	41	52
LE-CALVAIRE	3277	47	19 278	13	20
MOZART	2129	15	8 158	42	50
CENTRE-BOULEVARDS	3460	45	15 326	20	24
PETIT-CHARRAN	2712	41	19 550	10	21
LES-COULEURES	3665	21	10 601	27	42
EPERVIERE	3413	50	21 840	10	15
JAPPE-RENARD	2501	48	17 344	14	22

Taux de chômage en 2022 : 16.5% à Valence contre 10.9% en Auvergne Rhône Alpes soit 4 755 personnes, avec une particularité valentinoise sur le chômage des personnes de + 55 ans.



On constate en 2022 un **taux de pauvreté élevé**¹ : 22% à Valence contre 13.3% en AURA soit 14 175 personnes.

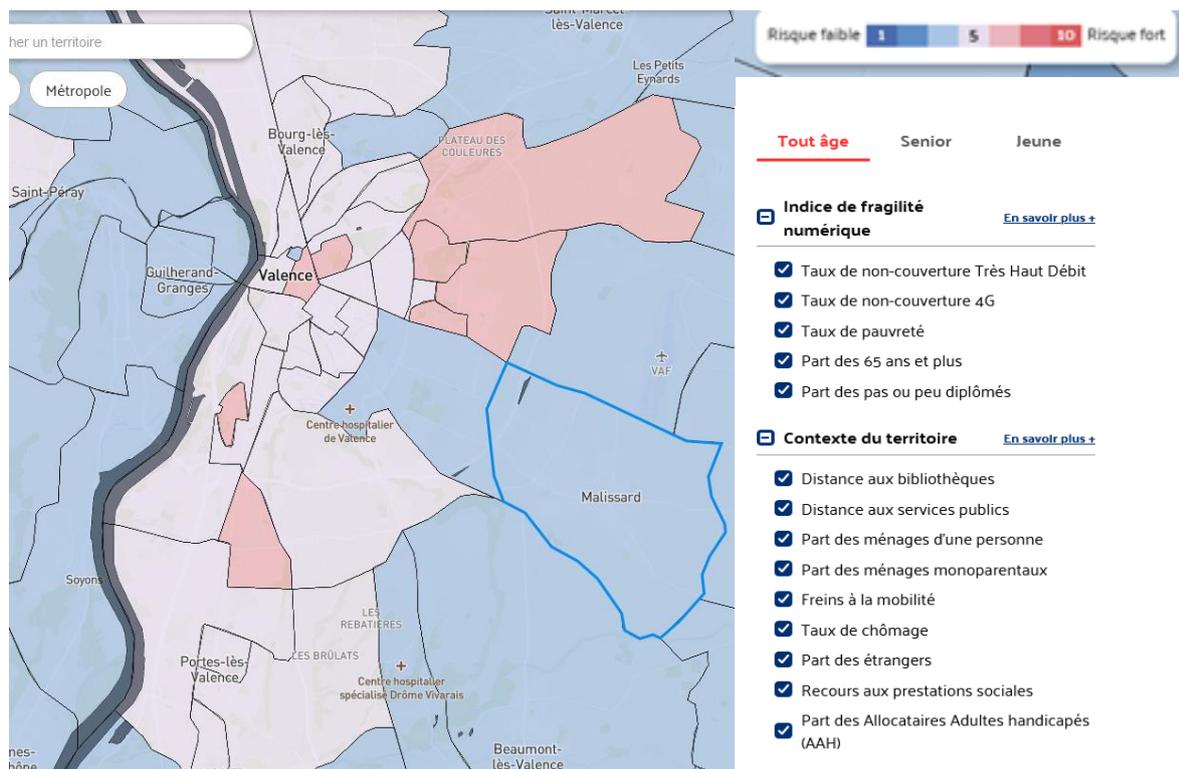
Ce taux de pauvreté concerne également les personnes âgées : 1 134 personnes perçoivent le minimum vieillesse à Valence, soit un taux de 8,4 % à Valence contre 3.5% en Auvergne Rhône Alpes.

Le diagnostic du CLS2 a mis en lumière la question de la fracture numérique, et son impact sur l'accès et le parcours de vie et de soins des habitants. En appui de l'analyse des professionnels, **l'indice de fragilité numérique** permet d'objectiver ce ressenti.

¹ - Le seuil de pauvreté est fixé par convention à 60 % du niveau de vie médian de la population. Il correspond à un revenu disponible de 1 158 euros par mois pour une personne vivant seule et de 2 432 euros pour un couple avec deux enfants âgés de moins de 14 ans.

Indice de fragilité numérique par IRIS à Valence

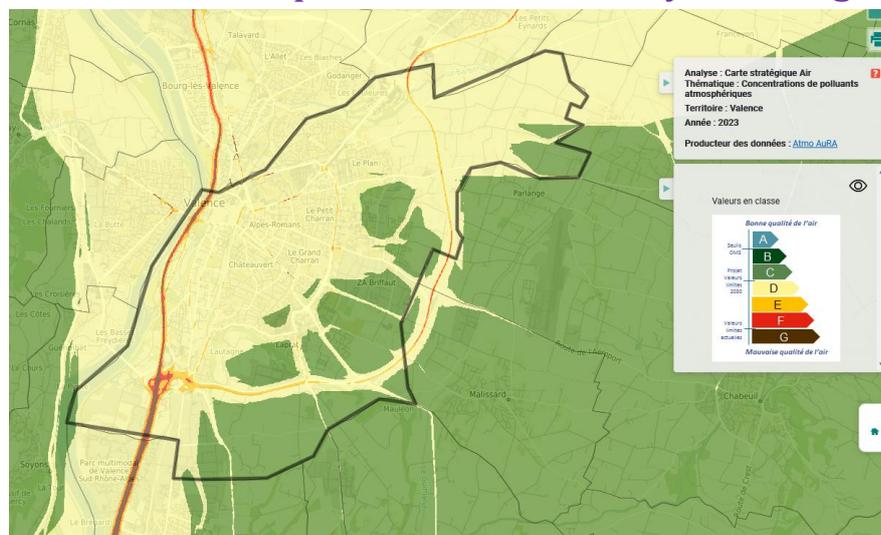
(www.fragilite-numerique.fr)



3. Des déterminants environnementaux en voie d'amélioration

La situation géographique de Valence a des impacts sur les indicateurs environnementaux, peu favorables à la santé. En effet, la concentration des nombreuses voies de circulation, dont l'autoroute A7 et la liaison avec l'autoroute A49, l'implantation importante de l'ambroisie dans la Vallée du Rhône entraînent une dégradation de la qualité de l'air, ainsi que des maladies respiratoires et allergiques.

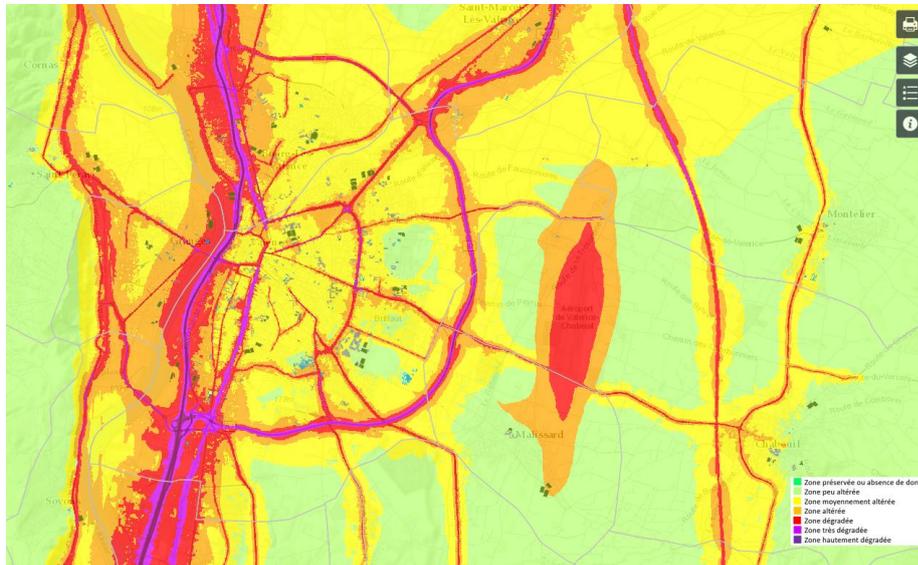
3.1. Une qualité de l'air en moyenne dégradée (source atmo)



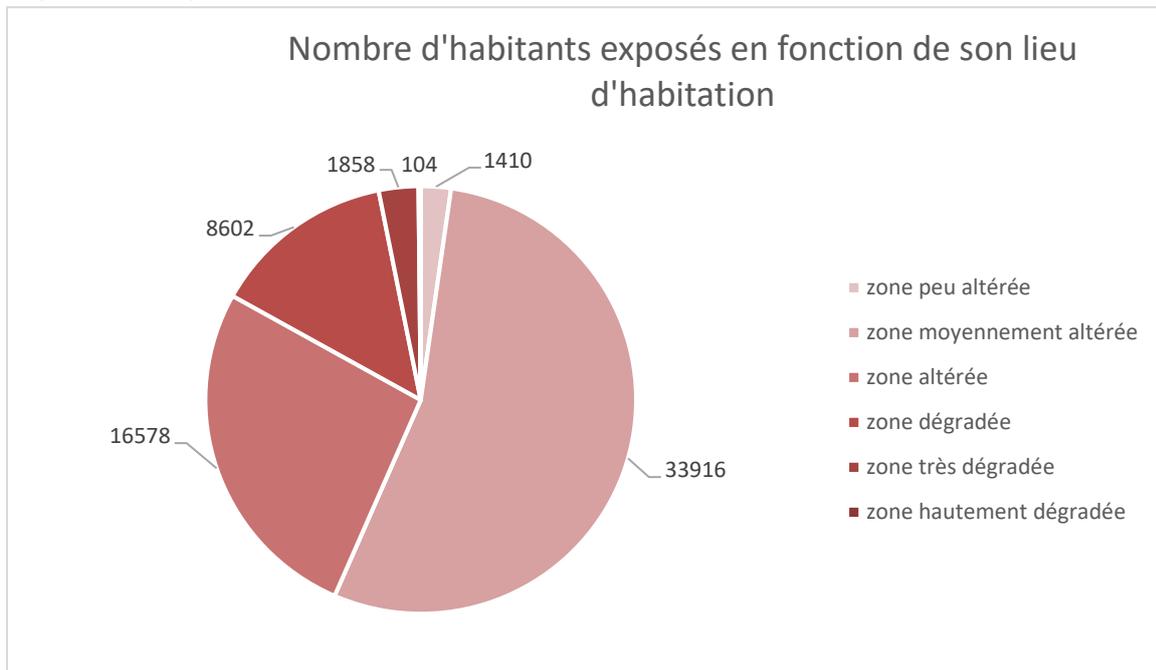
Exposition moyenne (2019-2021) aux PM2.5 (particules fines) : 10.2µm (valeur cible de l'OMS 5µm), 14% de la population est exposée à des seuils supérieurs à 10µm.

Exposition moyenne (2019-2021) au NO2 (dioxyde d'azote) : 15.10 µg/m3 (valeur cible de l'OMS 10 µg/m3), 100% de la population est exposée à des seuils supérieurs aux valeurs cibles de l'OMS.²

3.2. Co-exposition air bruit (source plateforme Orhane)



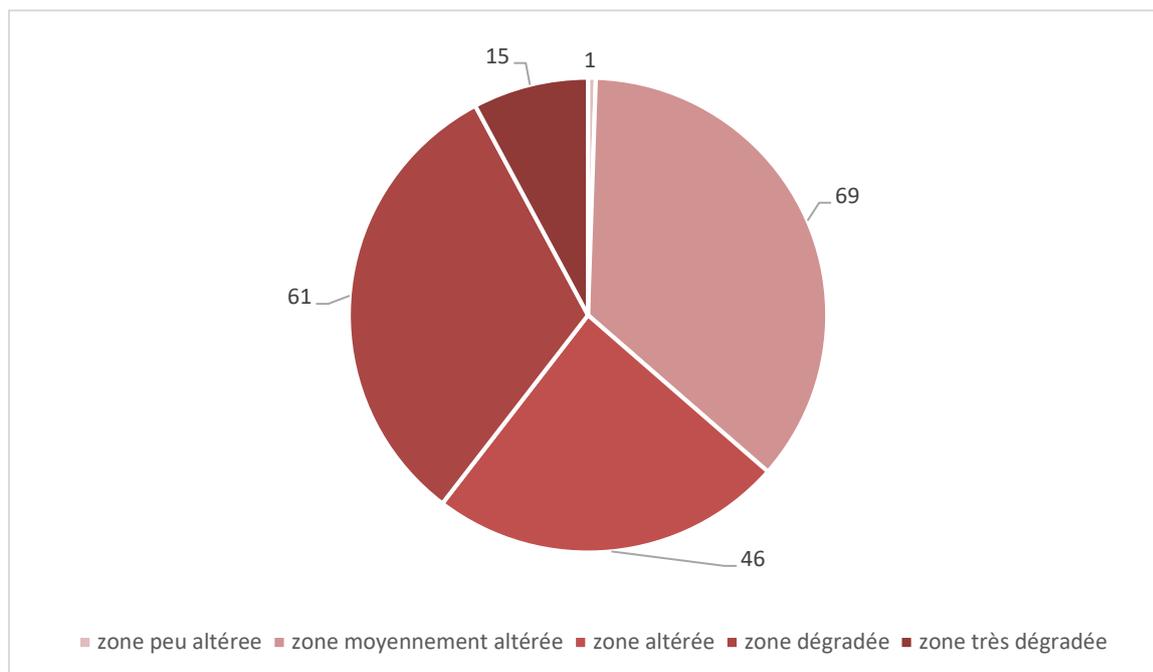
Population exposée (air/bruit) à Valence en fonction du lieu d'habitation (source Orhane)



² La pollution atmosphérique induit des effets aux niveaux respiratoire et cardiovasculaire pouvant conduire à un décès prématuré. Elle contribue également au développement de maladies telles que le diabète et les maladies neurodégénératives, et elle affecte la santé de l'enfant depuis son plus jeune âge. En 2013, la pollution de l'air extérieur a été classée cancérigène par le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC).

Les effets sur notre santé se produisent à tout niveau de pollution, comme le montre pour l'Europe le rapport ELAPSE. Ce qui a conduit l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à publier de nouvelles lignes directrices pour la qualité de l'air ambiant bien plus basses et plus exigeantes que celles publiées en 2005 (source santé publique France)

Exposition (air bruit) des établissements recevant des populations vulnérables³ à Valence (source Orhane)

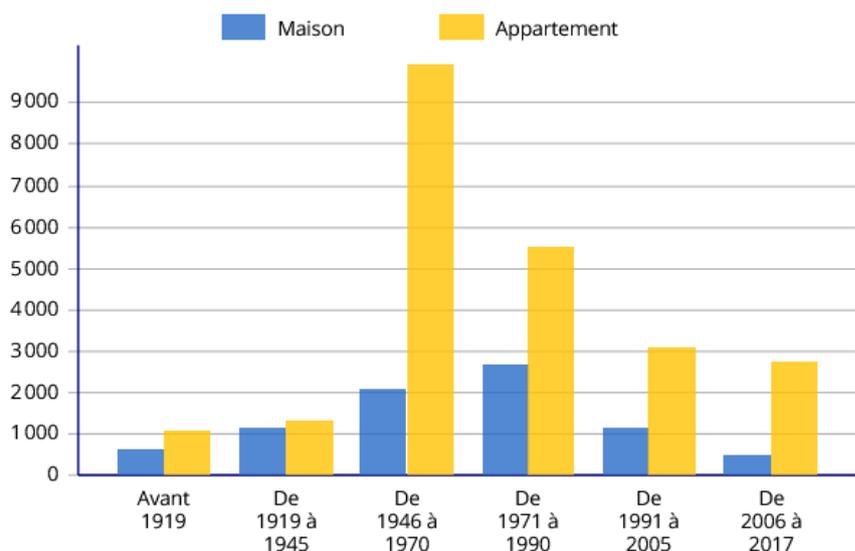


3.3. Ambroisie :

15% des habitants sont potentiellement allergiques à l’ambroisie. En 2016, le risque allergique d’exposition aux pollens (RAEP) était élevé pendant 37 jours à Valence. En 2022, il l’était pendant 53 jours.

3.4. L’état des lieux du logement (source insee) :

LOG G1 - Résidences principales en 2020 selon le type de logement et la période d’achèvement



³ Les établissements recevant des populations vulnérables sont : les établissements d’enseignement (public ou privé, de la maternelle au supérieur), les établissements de soins/santé où les personnes vulnérables demeurent au moins 24h (malades, personnes atteintes de handicap, personnes âgées) et les établissements de sport (intérieur ou plein air)

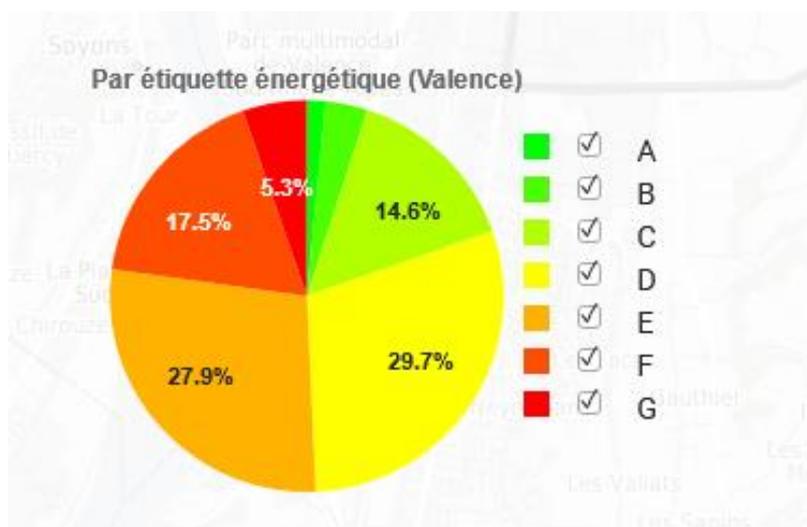
7 363 logements sociaux tous bailleurs confondus sont recensés à Valence au 1er janvier 2023. (source RPLS)

Au 31 décembre 2022 (source SNE), 3 221 demandeurs étaient sur liste d'attente d'un logement social, pour environ 10 mois de délais d'attente.

956 logements sont potentiellement indignes⁴ dans le parc privé valentinois (source Agence Régionale de Santé). 4 562 ménages soit 14.7% des habitants sont en précarité énergétique, (source Terristiry 2018)

En 2023, 119 dossiers logement ont été traités au Service Environnement de la Direction Santé Publique dont 84 nouveaux dossiers et 7 logements avec des caractéristiques les rendant insalubres. La plupart des dossiers relèvent d'un manquement aux règles d'hygiène ou à la non-décence.

Répartition des logements à Valence par étiquette énergétique (Source terristiry année 2019)



2 403 Valentinois résidant sur des rues à trafic routier important ressentent une forte gêne (source PPBE 2024).

Nombre de personnes affectées par effet nuisible et par infrastructure routière en fonction de leur logement (source PPBE 2024).

Axe	Nombre de personnes affectées par des effets nuisibles		
	Cardiopathie ischémique ⁵	Forte gêne	Forte perturbation du sommeil
Avenue de Chabeuil	3	275	68
Avenue de la Libération	1	136	36
Avenue de Romans	2	183	51
Avenue de Verdun	3	211	56
Avenue des Baumes	0	70	12
Avenue du Docteur Paul Santy	0	19	4
Avenue Félix Faure	0	25	7
Avenue Gambetta	0	52	10

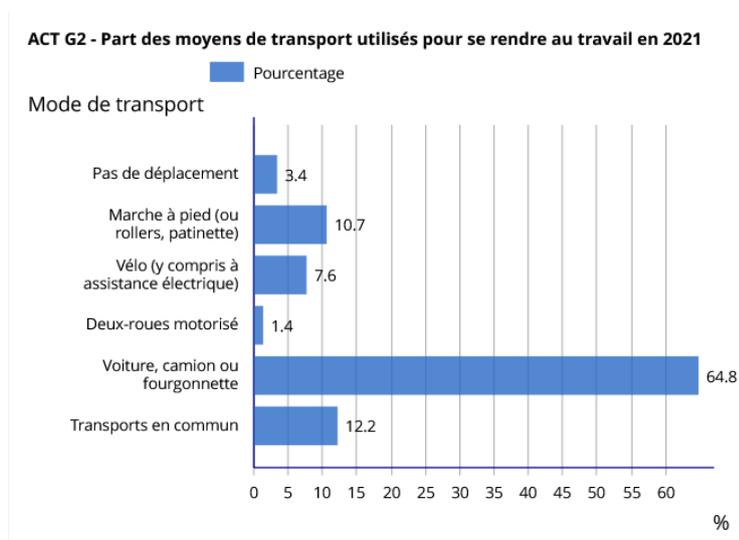
⁴ Un logement indigne est un logement qui présente un danger mettant en jeu la santé ou la sécurité de l'occupant, ou qui ne respecte pas la législation en vigueur. Un logement indécent revêt un caractère moins urgent : il s'agit d'un logement n'offrant pas certains éléments de confort basique.

⁵ La *Cardiopathie ischémique*, désigne les problèmes cardiaques causés par un rétrécissement des artères coronaires, entraînant une réduction de la circulation sanguine et de l'apport en oxygène au muscle cardiaque.

Avenue Maurice Faure	2	202	49
Avenue Sadi Carnot	0	37	8
Avenue Victor Hugo	1	136	32
Boulevard du Ciré	0	18	4
Boulevard du Général de Gaulle	0	74	19
Boulevard du Maréchal Juin	0	80	12
Boulevard Franklin Roosevelt	0	33	4
Boulevard Gustave André	0	38	4
Boulevard John Fitzgerald Kennedy	1	111	28
Boulevard Pierre Tézier	0	64	16
Boulevard Vauban	0	17	4
Boulevard Winston Churchill	3	243	56
Faubourg Saint-Jacques	0	75	11
Place de la République	0	6	1
Rue de la Manutention	0	24	6
Rue du Docteur Schweitzer	0	3	1
Rue du Pont des Anglais	0	1	0
Rue Faventines	2	198	50
Route de Chabeuil	0	43	9
Route de Crest	0	20	4
Route de Romans	0	9	1

3.5. Mobilités

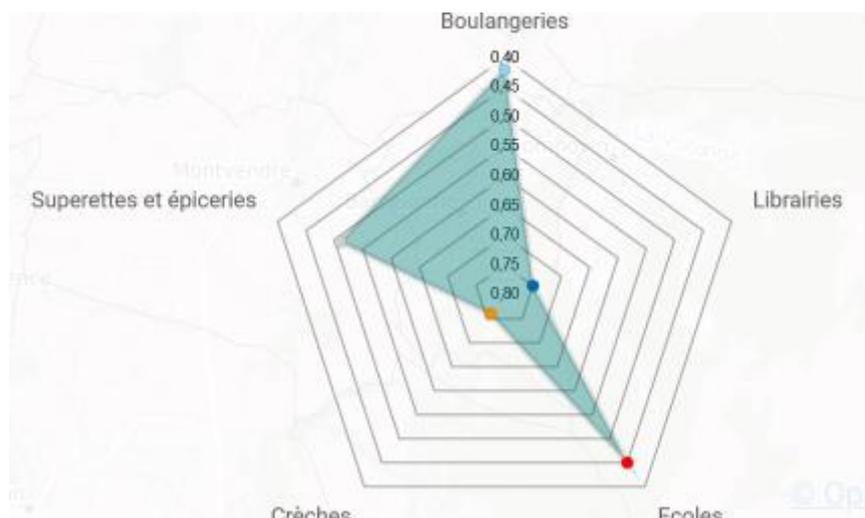
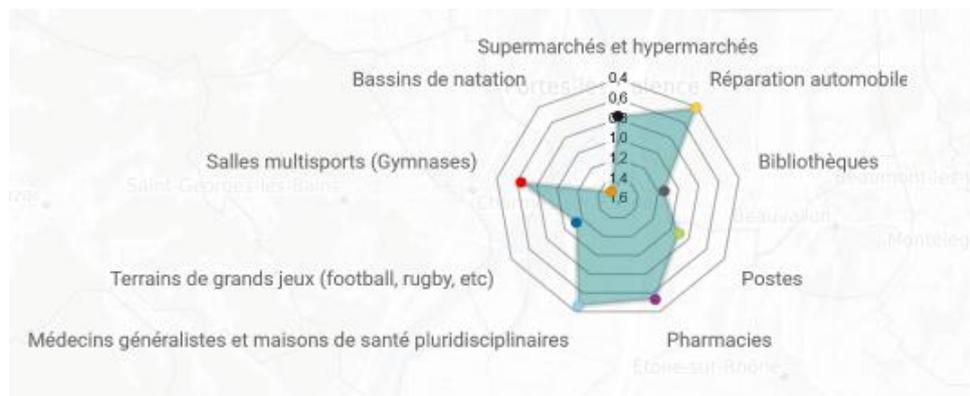
Part des moyens de transport utilisés pour se rendre au travail en 2021 : (Source insee)



63.8% des actifs résidant à Valence travaillent dans la commune (insee, 2020), 73% des actifs résident à moins de 5km de leur lieu de travail.

La distance moyenne des services sur la ville est de 0.74 km.

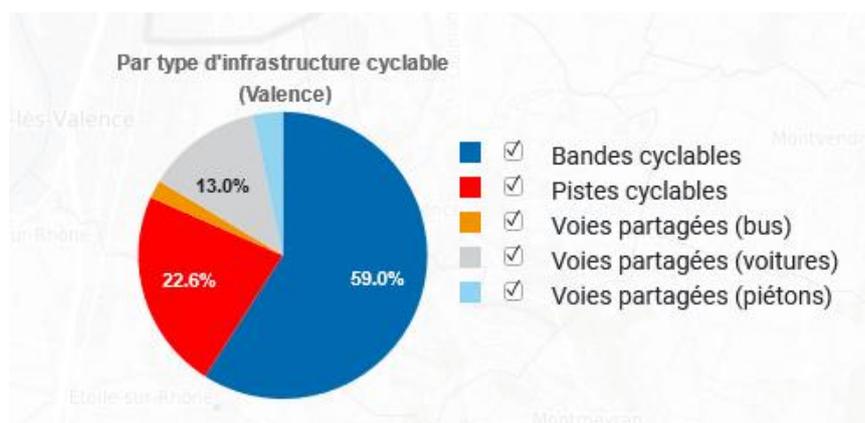
Distance moyenne service/domicile (source Terrystory)



La plupart des déplacements des habitants sont en conséquence réalisables en vélo ou en marchant.

Etat des lieux de la mobilité en vélo

En 2020 : 110 km de voies cyclables⁶ à Valence soit 37.5% des voies (source terrystory)



- Implantation de vélobox : 118 à Valence (dont 3 consignes collectives de 20 places) ;
- Installation d'appuis vélo sur l'espace public (stationnement) ;

⁶ Les bandes cyclables sont signalées par un marquage au sol, une ligne continue ou discontinue, et un pictogramme de vélo. Les pistes cyclables sont des voies isolées du trafic routier par une séparation, c'est l'aménagement le plus sécurisé et le plus confortable pour les cyclistes. (Source Ademe)

- Service Libélo : plus de 223 500 locations en 2022, contre 27 500 en 2017. En 2023, 350 vélos sur le territoire de VRM (dont 235 vélos classiques + 115 vélos à assistance électrique) et 54 stations (dont 33 à Valence) ;
- Service « Mon Libélo » de location longue durée. Le service a été renouvelé en 2022, avec une flotte de 120 vélos et 3 vélos cargo, tous à assistance électrique. 180 locations en 2022 contre 57 en 2017 ;
- Sur tous les carrefours à feux : Systématisation des sas vélo et des cédez-le-passage cyclistes.
- Taux de cyclabilité de la voirie à Valence : 160 km de pistes cyclables soit 22,4%.

D'après les boucles de comptage présentes sur le territoire, la pratique du vélo s'est accrue de 25% entre 2021 (1571 v/jour) et 2022 (1962 v/jour).

Etat des lieux des transports publics

Il est constaté une augmentation régulière du nombre d'abonnés au réseau Citéa (hormis période du covid) : 37 500 en 2022 contre 30 000 en 2017.

De même, il apparait une augmentation régulière de la part modale des transports en commun pour les trajets domicile-travail : + 0,4 point à l'échelle de Valence Romans Mobilité⁷ (5,5% en 2009 à 5,9% en 2020) ; + 1,6 point concernant les Valentinois (10,4% à 12%, tous lieux de travail confondus).

La ligne Cité 1 (ligne la plus fréquentée) est devenue 100% électrique en 2019.

En 2023, 60% de la flotte de bus urbains déployés sur le secteur de Valence est à faibles émissions (véhicules électriques et GNV).

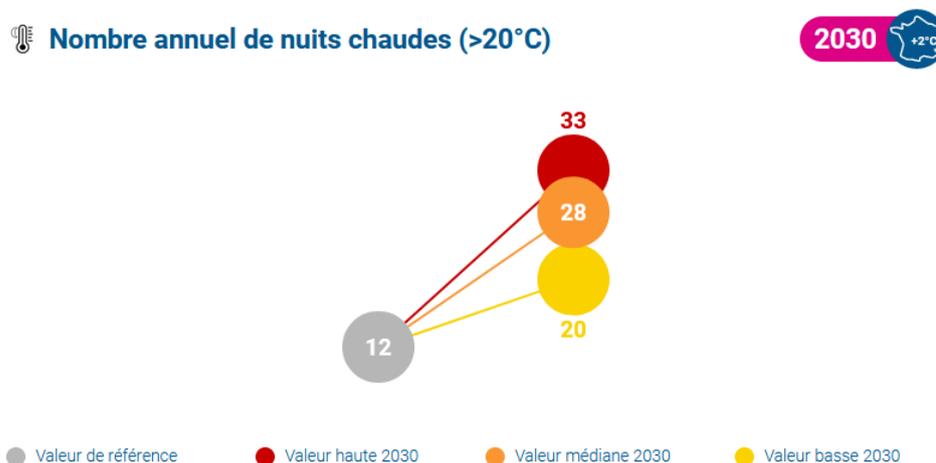
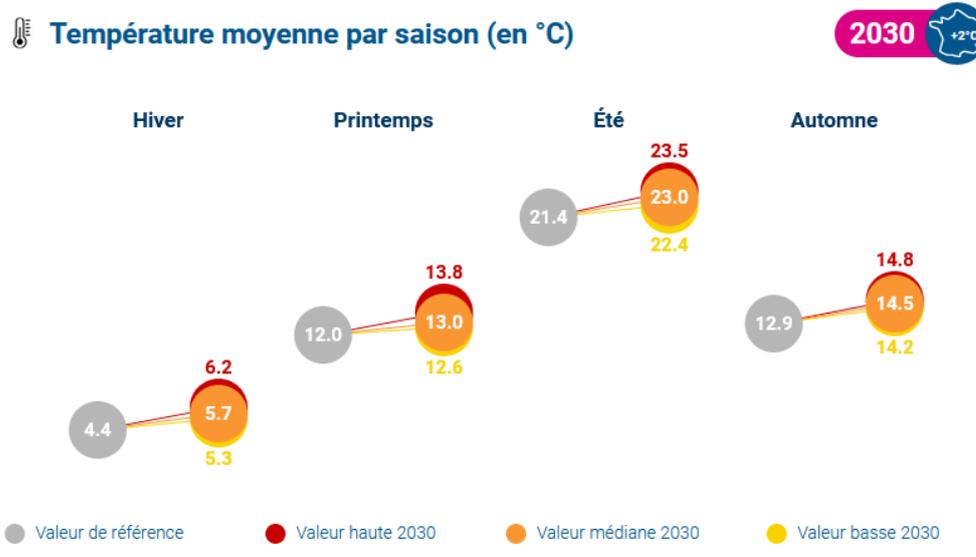
3.6. Canicule

2022 : 26 jours dans la Drôme avec 118 décès en excès.

2023 : 10 jours à l'échelle de la Drôme avec 47 décès en excès sur tout l'été, dont 23 pendant les jours de dépassements des seuils (nouvelle méthode statistique de calcul d'une part attribuable à la chaleur, qu'il s'agisse de décès attendus ou non) (source bulletin épidémiologique santé publique France).

⁷ Le périmètre de Valence Romans Mobilités regroupe 255 000 habitants résidant dans 67 communes urbaines, périurbaines et rurales en Drôme et Ardèche.

Prévision de température moyenne par saison pour la ville de Valence en 2030 (Source climadiag météo France).



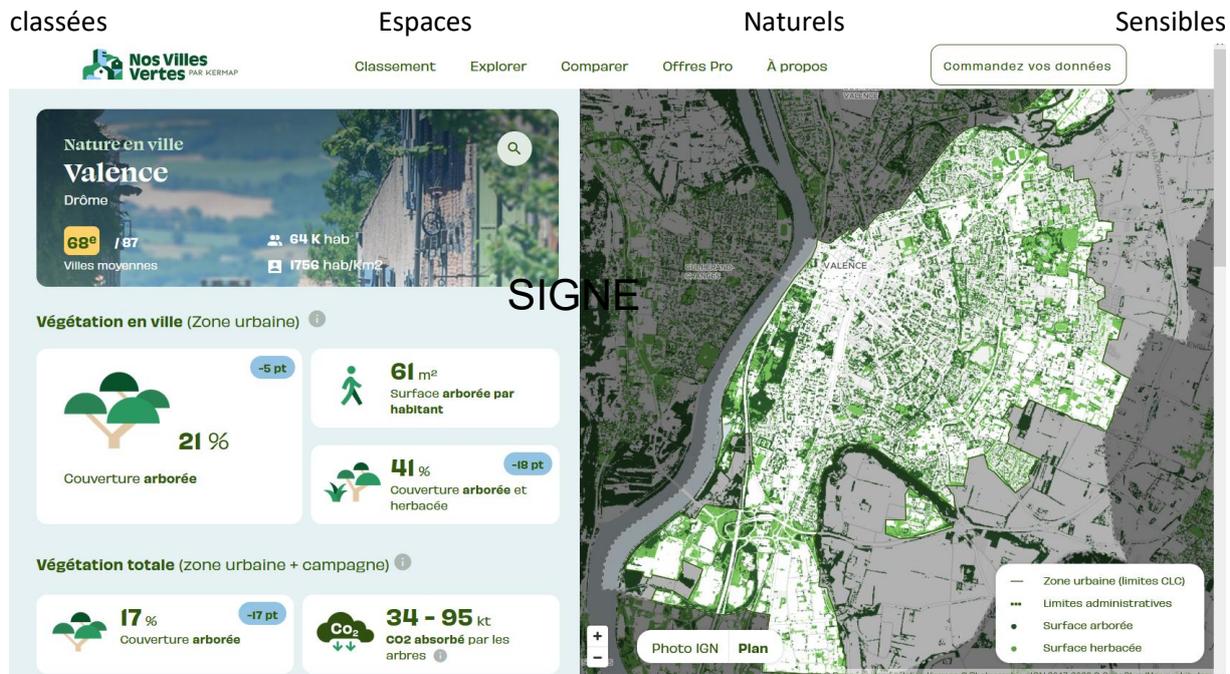
3.7. Nature en ville et végétalisation (source Ville de Valence, service espaces verts) :

28 000 arbres en place sur l'espace public et 40 000 sur le domaine privé, soit 340 ha d'espaces verts et 50m² par habitant et plus de 50 ha de boisement dont 7ha en Centre-ville.

13 jardins familiaux ou collectifs et 1 jardin des sens sont identifiés sur le territoire de Valence.

Toutefois, les îlots de fraîcheur du territoire (surfaces végétalisées d'au moins 1 000 m² et densément arborées) se situent à près de 20% sur l'espace public et à plus de 80% sur le domaine privé.

Valence compte 40 km de canaux dont 17 km à ciel ouvert sur 10 ha d'espaces verts et 2 zones humides classées



4. Un accès aux droits en santé majoritaire

21.6% des Valentinois bénéficient de la complémentaire santé solidarité (C2S), soit 7 803 femmes et 7 032 hommes (source Balises 2022).

85.8% ont un médecin traitant (source Balises).

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Drôme indique qu'en 2023, 71.1% des jeunes 16-25 ans avaient un médecin traitant (cette donnée ne concerne que les jeunes relevant du régime général). Le tableau ci-après précise ces chiffres par quartier prioritaire de la Ville.

	2023
Polygone	69,6%
Les Hauts de Valence	76,4%
Valensolles	70,2%
Chamberlière	80,8%
<i>(données Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Drôme)</i>	

En 2023, 630 habitants de Valence ont été suivi par la mission d'accompagnement en santé de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Drôme dont 170 accompagnements finalisés avec soins réalisés et/ou droits ouverts (415 sur l'accès droits (PUMA, C2S...)- 215 pour accès aux soins).

390 secours exceptionnels ont été accordés à des habitants de Valence par la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Drôme (dont 140 secours pour favoriser l'accès aux soins, et 134 pour favoriser l'accès à une mutuelle...).

Sur 2 301 jeunes 16-25 ans reçus au Centre Santé Jeunes en 2023 :

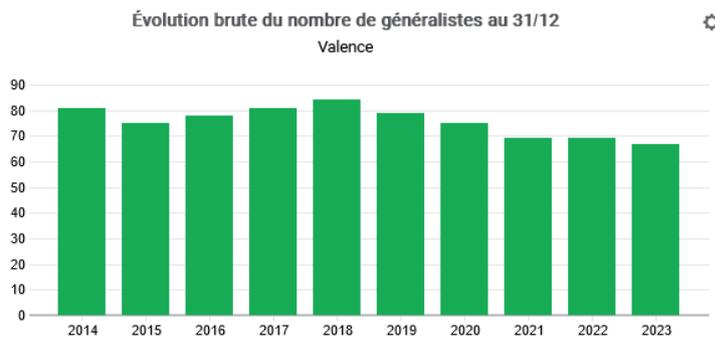
- 98% sont affiliés à un régime social
- 1% pas de régime
- 0.25% AME
- 0.75% ne sait pas

Pour ce qui est de la mutuelle :

- 61% des jeunes ont une mutuelle
- 27% bénéficient de la C2S
- 2% une mutuelle sans tiers payant
- 3% pas de mutuelle
- 7% ne sait pas

5. Une offre de soins contrastée

5.1. Les médecins généralistes



Malgré une baisse depuis 2018 du nombre de médecins généralistes, l'offre de soins sur Valence reste plus importante que sur la Drôme et la région : 10.8 médecins pour 10 000 habitants contre 8,5 pour la Drôme et 8.7 pour la région. (Source cartosanté).

Il est à noter que 8.6% des médecins généralistes sont en secteur 2 contre 4.3% dans la Drôme et 4.8% en région, qui ouvre la possibilité de dépassement d'honoraires.

En 2022, 70 médecins généralistes exerçaient à Valence, contre 81 en 2016, (dont 45% d'entre eux sont âgés de plus de 55 ans), soit une densité en médecin généraliste de 115 pour 100 000 habitants (contre 89 dans la Drôme et 93 en région).

Entre 2018 et 2022, les effectifs ont baissé de 23%.

11,7% des habitants de + 17 ans n'ont pas de médecin traitant dans le territoire de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Grand Valence (CPTS) (source Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Drôme pour le projet de santé CPTS 2022).

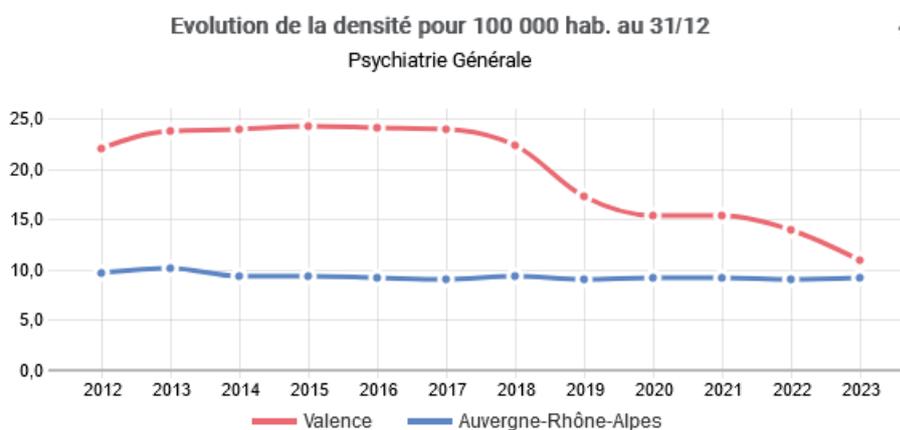
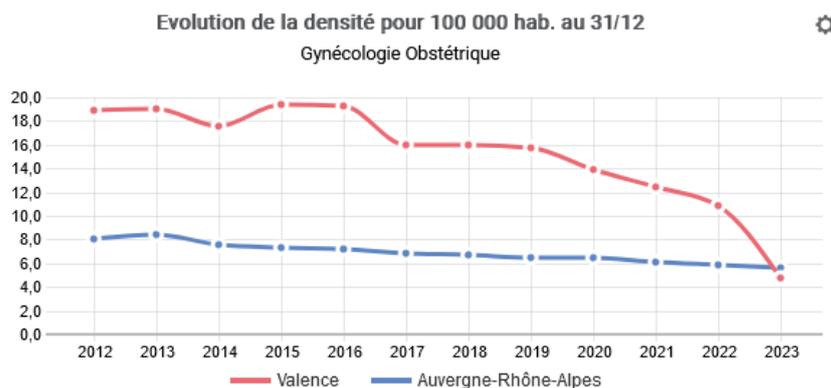
Malgré ce chiffre au-dessus de la moyenne, la saturation des files actives reste toujours importante d'après les acteurs de la santé (projet de santé CPTS 2022). Le manque de médecin sur le territoire environnant a également des répercussions sur les files d'attente sur la ville de Valence.

Les données de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Drôme au 31/12/2022 et le travail de phoning réalisé par la DSP auprès des cabinets libéraux au 2ème trimestre 2023 ont permis d'affiner le nombre de médecins exerçant la médecine générale libérale sur Valence, ainsi, 60 médecins généralistes ont été recensés.

5.2. Les médecins spécialistes

Valence dispose d'une offre libérale diversifiée de médecins spécialistes. Toutefois, le vieillissement de ces spécialistes est un point de vigilance : 78 % des gynécologues (médicaux et obstétriciens), 67 % des ophtalmologues, 40 % des pédiatres et 80 % des psychiatres sont âgés de 55 ans et plus (source : Balises août 2023).

Un autre point de vigilance concerne la baisse d'effectif dans certaines spécialités : gynécologie -30 % en 4 ans, pédiatrie - 40%, psychiatrie - 33 %.



Les taux de recours vers les médecins et professionnels de santé sont identiques à ceux de la Région Auvergne Rhône Alpes, leurs activités rayonnant au-delà de la ville de Valence.

5.3. Le regroupement des professionnels de santé

Il est constaté le développement du travail en coopération comme le regroupement de professionnels de santé ou des groupes pluridisciplinaires. De nouvelles installations de ce type ont été créées sur Valence depuis 2018. Elles permettent de maintenir une offre de soins, notamment en cardiologie ou en ophtalmologie :

- Le centre de santé polyvalent « Val'Santé » regroupant l'ancien centre de soins infirmiers, des sages-femmes, psychologue, infirmiers, médecins généralistes et spécialistes ;
- Le centre de santé du Diaconat Protestant ;
- Le centre de cardiologie Cardioparc ;
- Le centre dentaire Sublim'Dent ;
- Le centre d'ophtalmologie Point vision ;
- Le cabinet d'ophtalmologie MédicOeil ;
- Le centre ophtalmologique et rétine Drôme-Ardèche ;
- La Maison de Santé Pluridisciplinaire La Rose des vents ;
- Le pôle santé Valence Sud ;
- Le centre santé jeunes.
- Le Centre de santé Kersanté a ouvert en novembre 2023.

5.4. Les pharmacies

27 pharmacies sont installées à Valence, avec une présence sur tous les quartiers. Toutefois, il est à noter début 2024 la fermeture de 3 pharmacies sur le territoire.

5.5. L'hôpital

Le centre hospitalier de Valence a une capacité de 740 places (source fédération hospitalière de France)

- Médecine : 428
- Chirurgie : 130
- Gynéco-obstétrique : 38
- Moyen séjour : 70
- Long séjour : 74

5.6. Les services spécialisés

8 Etablissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes sont présents à Valence, avec 662 places (source Sirse), dont 7 proposant des hébergements temporaires de répit pour les aidants pour 19 places. 3 établissements proposent des accueils de jour, pour 32 personnes. 5 EHPAD disposent d'un pôle d'activités et de soins adaptés (PASA pour les maladies neurodégénératives).

Il existe deux Services de soins à domicile (SSIAD, SPASAD) pour un total de 120 places.

Le SSIAD du CCAS de Valence dispose d'une équipe spécialisée Alzheimer (ESAD), qui est passé en 2024 à 20 places, toutefois son périmètre a été également élargi au-delà de la commune.

Il existe 2 services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) pour une offre de 124 places, un Service d'accompagnement médico-sociaux pour adultes handicapés (SAMSAH) proposant 66 places. Aucune Maisons d'accueil spécialisée (MAS) ou Etablissement d'accueil médicalisé en tout ou partie pour personnes handicapées (EAM) n'est présent sur le territoire de Valence.

6. Recueil de données qualitatives des partenaires du territoire de Valence

Le bilan et l'évaluation du précédent CLS ont donné lieu à un retour d'expérience le 4 avril 2024 de la part des partenaires et signataires, dans l'objectif d'être également la première étape méthodologique de la construction du prochain CLS. Cette rencontre a permis d'identifier des points à prendre en compte pour le CLS 2025/2027 :

- L'existence d'un grand nombre de dispositifs sur le territoire mais une connaissance encore insuffisante de ces derniers par les professionnels et les usagers ainsi que de nombreux freins à l'accès à ces dispositifs ;
- Le manque de ressources humaines et de moyens financiers avec des services et dispositifs saturés (Centre médical pédopsychologique, médecine scolaire, médecine du travail, plateforme de répit, établissements d'accueils etc.) et des délais de prise en charge très longs. Cette problématique est particulièrement cruciale concernant la prise en charge des troubles psychiques, les soins en orthophonie, et au niveau du public concernant les personnes en situation de handicap et les personnes âgées. La barrière financière (surtout identifiée si la personne veut accéder à une prise en charge en libéral) et la fracture numérique, observée par

les partenaires notamment chez les personnes âgées ou fragiles constituent également des freins importants ;

- Les professionnels sont parfois sans solution et en difficulté face aux usagers (malades, familles...), avec un phénomène d'épuisement des deux côtés ;
- Le besoin de coordination entre les acteurs de décloisonnement de la prise en charge. D'un point de vue social, la prise en compte des problématiques de santé est de plus en plus un préalable à l'accompagnement des personnes. Il ne suffit pas de connaître et d'orienter vers les dispositifs, il faut aussi les accompagner ;
- La question du temps de coordination entre les différents professionnels est centrale. Les financements des actions intègrent rarement ces temps nécessaires que ce soit en amont ou en aval d'une prise en charge. Des dispositifs ont été mis en place comme la communauté 360 ou le dispositif d'accès à la coordination (DAC). La coordination se fait souvent de façon informelle facilitée par l'interconnaissance.

Les engagements et actions prévus par le Contrat Local de Santé 2 ont été très majoritairement mis en œuvre. La question de la prévention en santé est intégrée par de nombreux acteurs des secteurs sanitaires, éducatifs, sociaux, sportifs, culturels dans leurs actions, il est constaté également une augmentation de la prise en compte dans les deux dernières années de la santé environnementale dans les actions de prévention....

D'autres rencontres avec les partenaires et acteurs de la santé se sont déroulées au cours de l'année 2024 :

- Le 8 mars, une rencontre d'acculturation avec des agents de la Ville et de l'agglomération a réuni 29 personnes.
- Le 13 mai, la réunion de lancement de l'élaboration du CLS3 a permis de partager une culture commune autour des déterminants de santé, de présenter l'approche « one health » et d'identifier les axes de travail du prochain CLS. Elle a réuni 71 personnes représentant 38 structures ou services.
- Au mois de juin 2024, 90 professionnels se sont réunis sur trois ateliers de travail pour échanger autour des actions mises en œuvre sur le territoire valentinois par les différents acteurs ainsi que les projets en cours de construction.

Ce travail avec nos partenaires a permis d'établir un état des lieux représentatif bien que non exhaustif des actions autour des axes identifiés comme prioritaires au vu du diagnostic pour ce prochain CLS. (Voir annexe 1 résultat des ateliers).

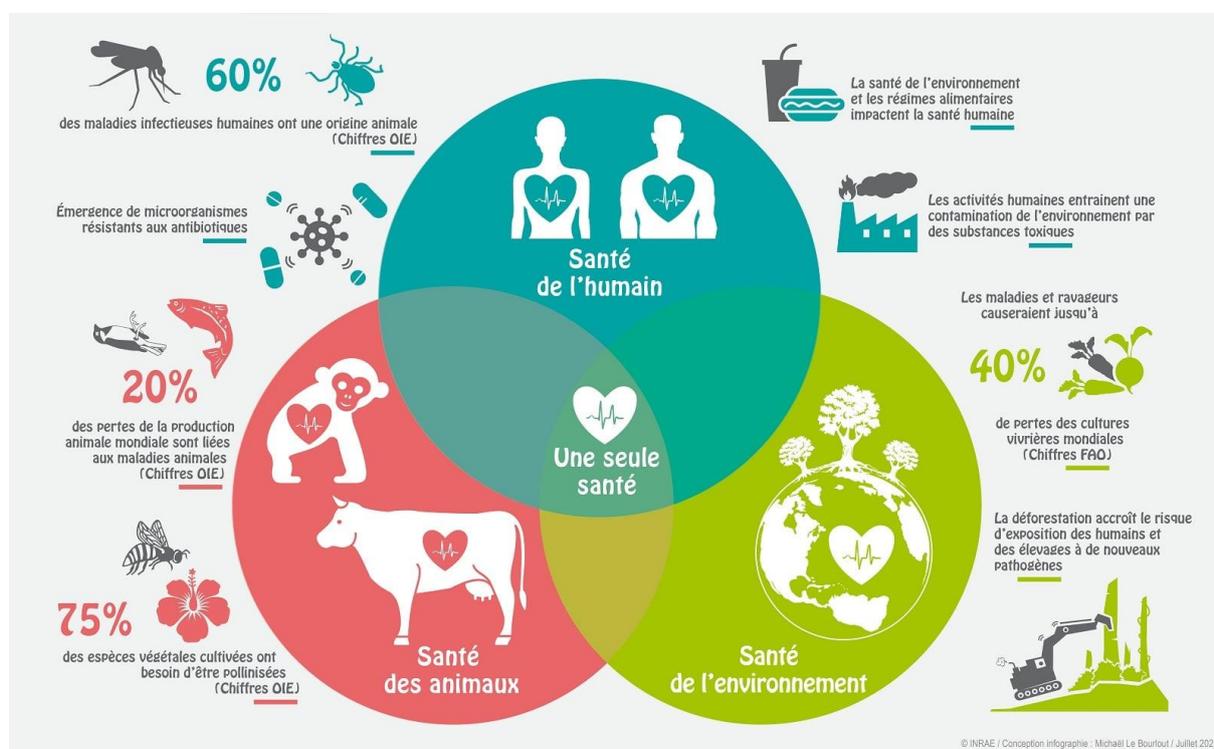
AXES THÉMATIQUES ET FICHES ACTIONS



Ce Contrat Local de Santé porte sur des champs d'intervention volontairement limités pour répondre à des enjeux identifiés comme prioritaires. Aussi, il n'a pas vocation à être exhaustif au regard des politiques portées en matière de santé par l'ensemble des signataires.

AXE TRANSVERSAL 1 : AMENAGER un cadre de vie favorable à la santé et résilient au changement climatique

L'approche « une seule santé » (One Health), est centrale dans le Contrat Local de Santé. Ce concept reconnaît que les santés des humains, des animaux domestiques et sauvages, des plantes et de l'environnement sont étroitement liées et interdépendantes. Il s'agit d'une approche collaborative, multisectorielle et multidisciplinaire dans le but de trouver des solutions optimales pour la santé en tenant compte de l'interaction entre les personnes, les animaux et l'environnement.

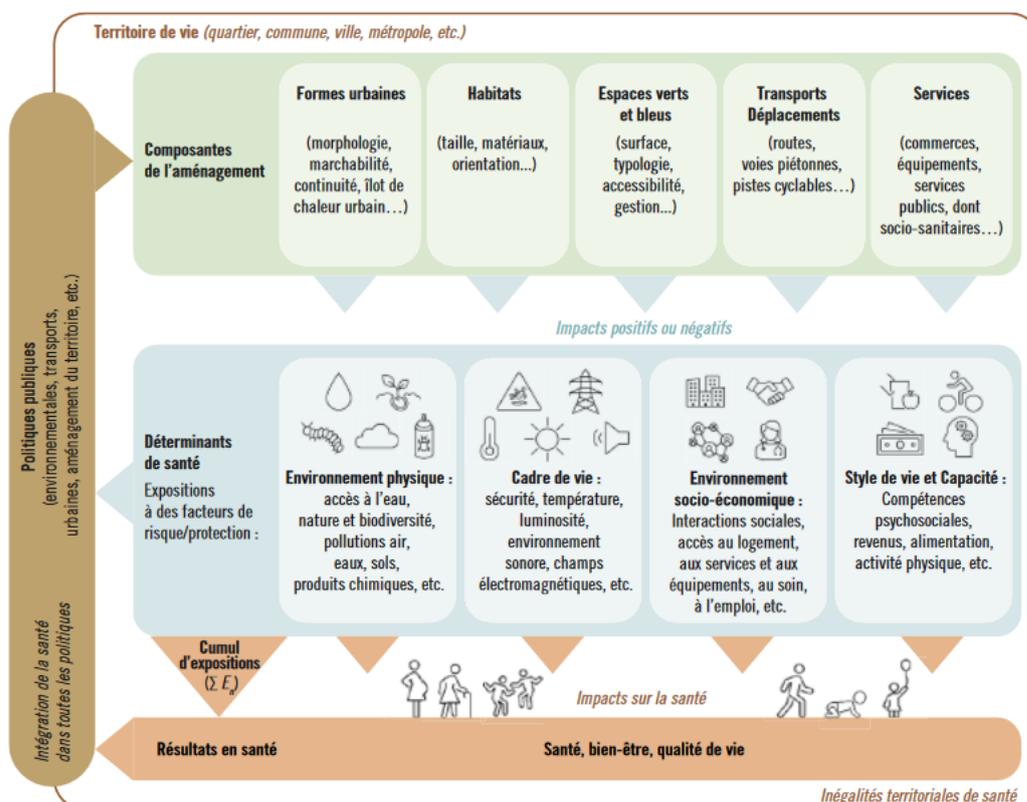


L'aménagement urbain est un puissant levier d'action pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales, telles que l'inégale répartition géographique des expositions environnementales. Le changement climatique et l'urbanisation croissante des territoires sont des préoccupations majeures dont les effets constituent une menace immédiate pour la santé, le bien-être humain et entraînent l'accroissement des inégalités de santé via l'augmentation d'événements climatiques extrêmes, l'imperméabilisation des sols, l'augmentation des émissions de polluants dans l'air ou encore les changements de mode de vie notamment en termes de mobilité et d'alimentation. En effet, ces dynamiques exacerbent les pathologies et les problèmes de santé des populations, à l'origine de maladies chroniques ou les accentuant (affections cardio-vasculaires, tumeurs, diabète, asthme, troubles de la santé mentale, etc.). Elles ont également un effet amplificateur sur les maladies vectorielles, le risque infectieux, mais aussi sur l'isolement social. Ces risques – nouveaux ou accrus – résultent pour partie de choix d'aménagement, d'urbanisme et de gestion urbaine issus de décisions

publiques antérieures. Ils peuvent justement être corrigés – du moins en partie – par la mise en œuvre d'un urbanisme favorable à la santé (UFS).

L'urbanisme favorable à la santé s'inscrit dans une démarche de promotion de la santé et du bien-être de tous, tout en recherchant les co-bénéfices en termes de santé environnement.

Fondé sur l'approche de la santé dans toutes les politiques, promue par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) depuis la charte d'Ottawa (1986) et plus explicitement depuis la déclaration d'Adélaïde (2010) et la déclaration de Shanghai signée en 2016, l'urbanisme favorable à la santé vise à tenir compte systématiquement et simultanément des conséquences sur la santé et sur l'environnement de tout projet d'urbanisme (planification et urbanisme opérationnel). Il s'agit d'encourager **des choix d'aménagement et d'urbanisme qui minimisent l'exposition des populations à des facteurs de risque tels que la pollution de l'air, les nuisances sonores, l'isolement social, etc., et qui maximisent les opportunités de prévention et de promotion de la santé – comme la pratique de l'activité physique, l'accès aux soins ou aux espaces verts, etc., le tout dans une optique de réduction des inégalités sociales de santé.**



Source : adapté de productions internes de l'EHESP – groupe UrbASET et Réseau français des Villes-Santés (RFVS), 2022.

Cet axe transversal sera notamment porté par la Ville de Valence et Valence Romans Agglomération à travers leurs compétences en matière d'urbanisme et de gestion de l'espace public pour l'une, et en matière d'habitat, d'environnement et de politique de la ville pour l'autre.

- Le Plan local d'urbanisme de Valence entré en vigueur le 1^{er} décembre 2022 ;
- Le Programme de Renouvellement Urbain 2014-2030 ;
- Le Contrat de ville 2024 – 2030 ;
- Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2020-2026 ;
- Le Plan de Déplacement Urbain sur les territoires de Valence Romans Agglo et Rhône Crussol 2016-2026 ;

- Le Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux ;
- Le Projet Agricole et Alimentaire Durable de Valence Romans Agglo ;
- Le Programme Local de l'Habitat de Valence Romans Agglo 2024-2029 ;
- Le Plan arbre 10 000 arbres 2020-2026 ;
- Le Marché public de performance globale pour la rénovation et l'extension d'écoles et de bâtiments publics (à partir de 2022 les écoles Abel, Bayet maternelle et élémentaire et la Maison pour Tous Fontbarlettes).

Cette approche sera particulièrement développée dans les fiches thématiques :

- La nature en ville
- Le logement
- La mobilité

AXE TRANSVERSAL 2 : COORDONNER

Coordination entre acteurs

Les contrats locaux de santé sont par essence « *l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations* ».

La coordination et le partenariat entre signataires sont une condition de réussite. L'implication du tissu partenarial local est essentiel pour décliner les politiques de santé et mettre en œuvre des actions permettant d'agir sur les déterminants. Les bilans et l'évaluation du précédent CLS de Valence ont mis en avant la richesse des réseaux d'acteurs sur le territoire qui permet cette coordination et la réalisation des actions portées par le CLS.

Cet axe transversal sera porté par les signataires à travers les outils de coordination qu'ils animent :

- La cité éducative et culturelle sur 3 quartiers politique de la ville de Valence : Plan, Fontbarlettes et Polygone
- Le Conseil Local de Santé Mentale animé par la Ville de Valence et le Centre Hospitalier Drôme Vivarais ;
- Le réseau des Adultes Relais animé par la Ville de Valence ;
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé et ses groupes de travail ;
- La gestion des crises sanitaires (épidémies) et coordination du plan départemental de mobilisation pour les situations sanitaires exceptionnelles par l'Agence Régionale de Santé ;
- Le Dispositif d'appui à la coordination DAC et le comité santé précarité (départemental) ;
- La communauté 360 ;
- La plateforme de coordination et d'orientation ;
- Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance animé par la Ville de Valence ;
- La Convention Territoriale Globale en partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales et Valence Romans Agglo ;
- La Maison Relais Santé portée par la Ville de Valence ;
- La filière gérontologique animée par le Centre Hospitalier de Valence ;
- La conférence des financeurs animée par le Département ;
- Le comité départemental pour la protection de l'enfance co-présidé par la Préfecture et le Département ;
- Le Centre de Ressource territorial pour le maintien à domicile des personnes âgées attribué au CCAS ;

- Le Plan Cancer (Copil et groupes de travail) piloté par l'Agence Régionale de Santé ;
- Le Comité départemental de lutte contre le tabac (relance avec le Programme Régional de Lutte contre le Tabac 2024-2028, animation confiée à Promotion Santé) piloté par l'Agence Régionale de Santé ;
- Le Copil départemental Vaccination (mis en place en 2025) piloté par l'Agence Régionale de Santé ;
- L'UTEP (unité transversale pour l'éducation thérapeutique du patient) du Centre Hospitalier de Valence pour favoriser le développement de l'ETP et animer le réseau ;
- Les assises régionales de proximité et le groupe de travail sur l'offre de soins de premier recours portés par le Conseil Départemental ;
- Les groupes de travail et collectifs thématiques (tabac, cancers féminins, Ville-hôpital, collectif famille, ...) existants et à venir.

Le contrat de ville 2024-2030 s'appuie sur 4 axes prioritaires : Emploi et Développement économique, Cadre de vie et logement, Santé et alimentation durable, Culture et Sport, ainsi que 3 orientations transversales : le respect et la promotion des valeurs républicaines, l'égalité femme/homme et la transition écologique. A ce titre, il contribue également à la coordination des différents acteurs intervenant les quartiers prioritaires de la Ville (Hauts de Valence, le Polygone, Valensolles et la Chamberlière). Par ailleurs, l'ensemble des actions et projets inscrits au titre du Contrat de ville ne sont pas nécessairement listés dans le contrat local de santé mais les deux documents ont été élaborés en complémentarité.

La coordination est également facilitée par l'acquisition d'une culture commune et partagée, à ce titre, les conférences, rencontres thématiques, actions de sensibilisation et formation s'intègrent également dans cet axe transversal, à travers notamment les adultes relais, le Conseil Local de Santé Mentale , la semaine des familles (Ville de Valence), les webinaires de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie 26 ou de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé , le groupe des médiateurs en santé animé par l'Agence Régionale de Santé , les formations de Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes (ex IREPS), les rencontres thématiques de l'hôpital de Valence, l'organisation de journées thématiques ciblées sur une pathologie, une catégorie de public fragile avec l'ensemble des acteurs intervenant dans la prise en charge de ce public par les Hôpitaux Privés Drôme Ardèche ...

Cet axe sera plus particulièrement porté dans les fiches thématiques de l'axe 3 (Soigner).

AXE 1 INFORMER et sensibiliser sur la santé globale, la santé environnementale et les Perturbateurs endocriniens

Fiche action 1A : organiser la montée en compétence des agents et salariés en Santé Environnement, autour de l'urbanisme favorable à la santé, sur le concept « une seule santé » et les perturbateurs endocriniens
Objectifs : Favoriser une culture commune entre les signataires. Assurer la prise en compte des enjeux environnementaux dans les activités professionnelles. Contribuer à permettre l'analyse des situations et la prise de décisions favorables à la santé
Engagement des signataires : Ville de Valence Valence Romans Agglomération CCAS Proposer un parcours de formations professionnelles en lien avec l'approche « une seule santé » Former les agents sur les perturbateurs endocriniens et les achats éco-responsables Former à l'utilisation du guide ISADORA (Intégration de la Santé dans les Opérations d'Aménagement) dans la conception des projets Agence Régionale de Santé Elaborer et proposer des modules de formation à l'urbanisme favorable à la santé Hôpital Privé Drôme Ardèche Développer des pratiques écoresponsables, accompagnement aux changements de pratiques et prévention en santé Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Participer au groupe de travail départemental en santé environnementale, réflexions sur les éventuelles applications sur le territoire
Modalités d'évaluation : Nbre de personnes formées Recueil et état des lieux des actions engagées (nombre d'actions, de formations, diversité des sujets) Retour d'expérience sur le changement dans les pratiques professionnelles

Fiche action 1B : proposer des formations/sensibilisation aux professionnels de santé et aux partenaires (associations, structures) en santé environnement, sur le concept «une seule santé » et les perturbateurs endocriniens

Objectifs :

Partager une culture commune autour de la santé environnementale

Favoriser les actions favorables à la santé

Contribuer à permettre l'analyse des situations et la prise de décisions favorables à la santé

Engagement des signataires :

Ville de Valence

Organiser, recenser et faire connaître les conférences, formation, sensibilisation aux partenaires locaux (ex fresque climat, « une seule santé », ...)

Prendre en compte les enjeux autour de la santé environnement dans les outils de coordination pilotés par la Ville de Valence (Maison Relais Santé, adultes relais, Conseil Local de Santé Mentale)

Agence Régionale de Santé

Mettre à disposition des acteurs institutionnels un fresqueur pour les ateliers fresque « une seule santé »

Hôpital Privé Drôme Ardèche

Mettre en place des actions de sensibilisation à la santé-environnement permettant d'améliorer positivement les comportements et les habitudes de vie pour améliorer la santé

Conseil Départemental de la Drôme

Former les équipes et diffusion des messages de prévention

Organiser des temps de sensibilisation en direction des gestionnaires d'Établissements d'accueil du Jeune Enfant (EAJE)

Modalités d'évaluation :

Recueil des actions (nombre de fresques, de sensibilisation, de conférences, de participants, diversité des sujets...)

Retour d'expérience sur les changements de pratiques

Fiche action 1C : informer la population des enjeux autour de la santé environnement, sur le concept « une seule santé » et les perturbateurs endocriniens

Objectifs :

Fournir des clés et des outils de connaissance à la population
Populariser les résultats de la recherche
Proposer des alternatives/solutions/outils favorables à la santé

Engagement des signataires :

Ville de Valence

Organiser des conférences ou animations tout public en santé environnement (ex fresques du climat, sensibilisation et protection des fonds marins ...)

Déployer les axes communication du plan d'action sur les perturbateurs endocriniens

Agence Régionale de Santé

Poursuivre le financement du projet « 1000 premiers jours » porté par la Mutualité Française

Porter l'appel à candidature « perturbateurs endocriniens » auprès des maternités

Valence Romans Agglo

Porter des messages de sensibilisation en direction des parents aux 1 000 premiers jours et à l'environnement sain pour les enfants

Poursuivre la campagne d'éducation à l'environnement à destination des scolaires (campagne pédagogique « une seule santé »)

Centre Hospitalier de Valence

Poursuivre le groupe de travail des FEES (Femmes Enceintes et Environnement Santé) (ex stand d'information autour des polluants et toxiques du quotidien)

Hôpital Privé Drôme Ardèche

Mettre à disposition des patients des résultats de recherche, livret pour la promotion d'une alimentation saine et activité physique

Réaliser des actions de sensibilisation à la préservation de l'air et l'environnement intérieur

Conseil Départemental de la Drôme

Organiser des actions de prévention (sensibilisation des futurs et jeunes parents, ...)

Modalités d'évaluation :

Recueil des actions réalisées

Fiche action 1D : collecter et partager les données en santé et santé environnementale**Objectifs :**

Fournir des clés et des outils de connaissance à la population autour de la santé environnementale
Fournir des données aux partenaires pour enrichir leurs diagnostics
Partager les connaissances dans des actions inter partenariales

Engagement des signataires :**Ville de Valence**

Collecter les données de santé et des déterminants environnementaux du territoire de Valence

Renouveler les outils numériques de diagnostic en santé et santé environnement (Balises, l'Observatoire de la Santé Environnementale, Atmo, Orhane...)

Transmettre les données aux services partenaires pour prise en compte dans leur choix.

Mettre à jour la Cartographie des professionnels de santé libéraux

Identifier les ilots de chaleur, diffuser la cartographie des lieux de fraîcheur

Agence Régionale de Santé :

Mettre à disposition l'outil numérique OSE (observatoire santé environnement) : enrichissement et mise à jour des données

Conseil Départemental de la Drôme

Partager les données santé lors des réunions réunissant les partenaires (données déjà existantes pouvant être extraites)

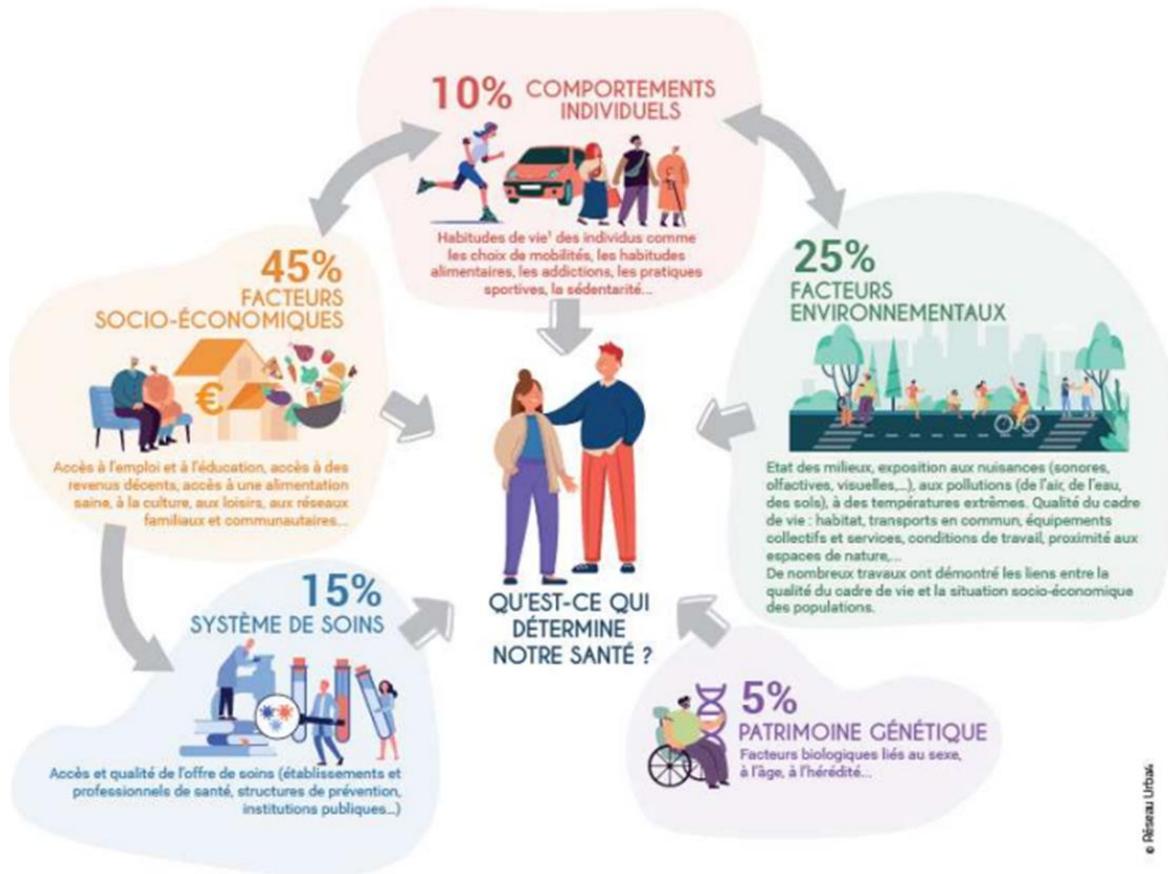
Modalités d'évaluation :

Retour d'expérience sur la fluidité des recueils de données entre signataires

AXE 2 PREVENIR agir sur les déterminants de santé

L'environnement et les conditions socio-économiques influencent à 70 % notre état de santé.

Cet axe vise à agir sur les déterminants pour améliorer la santé d'une population à partir du diagnostic santé et santé environnement de Valence.



Sources : Représentation de Lalonde / Synthèse des travaux Barton et al., 2015 ; OMS, 2010 ; Cantoreggi N, et al. 2010- Pondération des déterminants de la santé en Suisse, université de Genève ; Los Angeles County Department of Public Health, 2013 : How Social and Economic Factors Affect Health

1 La nature en ville

L'importance pour la santé humaine de la présence de la nature et des espaces végétalisés dans la ville est connue et reconnue. Leurs bénéfices sont nombreux : absorption des particules fines, réduction des ilots de chaleur, amélioration de l'état de bien-être de l'individu, lutte contre l'érosion de la biodiversité... Ils favorisent également les activités physiques et le vivre ensemble.

La végétalisation et la perméabilisation des sols est prise en compte, à travers les différents documents d'urbanisme et d'aménagement cités dans l'axe transversal.

La présence de nombreux parcs et espaces verts sur le territoire est à valoriser pour leur apport sur la santé des habitants.

Fiche action 2A : agir avec la nature

Objectifs :

Mener et soutenir des actions basées sur la nature (perméabilisation, végétalisation, jardins, trame verte et bleue ...)

Engagement des signataires :

Ville de Valence :

Poursuivre et amplifier les actions de végétalisation et perméabilisation des cours d'école et des rues

Intégrer la charte « chantier vert » en lien avec le Schéma de Promotion des Achats publics Socialement et Économiquement Responsables (Spaser) dans les chantiers commandés par la Ville

Mettre en place des actions pour réduire/supprimer les ilots de chaleur ou à défaut s'adapter.

Poursuivre des actions autour de la gestion différenciée de l'eau

Valence Romans Agglo

Accompagner le changement de pratique agricoles et la valorisation de la filière bio

Désimpermeabiliser les espaces étanches de la ville pour infiltrer l'eau au plus près de sa chute

Déconnecter les réseaux d'assainissement eaux usées des réseaux d'eau pluviale

Végétaliser les cours des crèches

Valence Romans Eau

Accompagner les agriculteurs sur le changement de pratique agricoles et la valorisation de la filière bio autour des zones de captage de l'eau

Porter la triple certification iso : analyse environnementale, plan situation d'urgence gestion des non conformités sondage satisfaction des usagers

Conseil Départemental de la Drôme

Intégrer la prise en compte des enjeux environnementaux pouvant être favorables à la santé dans les projets portés par le Département (bâtiment)

Intégrer la démarche Eviter, Réduire, Compenser dans les opérations d'aménagement

Mener des actions visant à atténuer les effets du changement climatique (perméabilisation, végétalisation dans les cours de collèges...)

Mettre en œuvre le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (zones humides de Valence)

Hôpital Privé Drôme Ardèche

Promouvoir des actions de réduction de l'impact écologique de l'établissement : mise en place d'un Comité Développement Durable et actions diverses (ex. arrêt des gaz anesthésiants nocifs, compostage de tous les biodéchets avec l'association Rovalterre, relamping LED...)

Modalités d'évaluation :

Recueil des actions réalisées (végétalisation, perméabilisation, information....)

Evaluation de ces dispositifs par questionnaire des participants

Fiche action 2B : cohabiter avec les espèces à enjeux dans une approche « one health »

Objectifs :

Limiter les risques sanitaires liés aux vecteurs naturels (moustiques tigres, ambroisie, espèces à enjeux ou invasives...)

Protéger la biodiversité

Engagement des signataires :

Ville de Valence :

Poursuivre les missions en matière de santé environnement :

- Lutte contre l'ambroisie
- Lutte contre le moustique tigre
- Gestion des animaux errants, régulation de la population de chats errants, des ragondins, de rats, des corbeaux freux,
- Lutte contre la renouée du japon sur le domaine public
- Mesures de prévention des salissures provenant des pigeons

Partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux pour étudier les habitats existants ou potentiels d'oiseaux en Centre-Ville dans le cadre de la détermination du secteur Patrimoine Remarquable

Valence Romans Agglo

Coordonner et accompagner les référents communaux – sensibiliser les agents (Ambroisie – Frelon asiatique)

Animer la stratégie Territoires Engagés pour la Nature– Atlas de la biodiversité

Mener des actions visant à favoriser le retour des insectes, de la petite faune sur les espaces publics

Valence Romans Habitat

Informers les locataires via le « Proche de Vous », journal d'informations trimestriel

Diffuser les supports d'informations relatifs aux nuisibles communiqués par les partenaires (Direction Santé Prévention, Le Mat Drôme...)

Agence Régionale de Santé

Mettre à disposition des outils de communication en direction des habitants et des professionnels (agirmoustique)

Coordonner la lutte anti vectorielle en cas de présence avérée de moustiques vecteurs suite à un cas de maladie transmissible par ce vecteur.

Conseil Départemental de la Drôme

Mener des actions sur la protection de la biodiversité identifiées dans le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles

Hôpital Privé Drôme Ardèche

Mener des actions de communication en direction de la population concernant les zoonoses (que faire en cas de piqure de tique et maladie de Lyme ; qu'est-ce que la dengue ; grippe aviaire ?)

Modalité d'évaluation :

Nombre et qualité des actions mises en œuvre (par exemple le nombre de mesures de lutte anti-vectorielle, espaces naturels sensibles)

Retour d'expérience sur les différents plans d'actions

Fiche action 2C : faciliter l'accès à la nature en ville**Objectifs :**

Mener et soutenir des actions en direction des habitants, favoriser le compostage et les jardins partagés

Aménager les espaces verts et arborés et les rendre accessibles pour toutes et tous

Engagement des signataires :**Ville de Valence :**

Installer, accompagner et gérer des sites de compostages dans les espaces recevant du public

Mener des actions participatives dans l'espace public : végétalisation, potagers, plantation vergers, jardins partagés et jardins des sens et soutenir les acteurs mobilisés en faveur des jardins familiaux

Aménager des parcours santé dans les parcs publics et développer l'offre de sport sur l'espace public

Valence Romans Habitat

Créer et développer des espaces aménagés communs et participatifs pour favoriser les activités en extérieur et participant au bien-être et à la santé : jardins partagés, jardinières sur pied, animation de ces espaces avec les partenaires

Valence Romans Agglo

Installer des sites de compostages collectifs

Valence Romans Eau

Faciliter l'accès à l'eau pour tous par l'installation de bornes fontaine dans la ville

Préfecture de la Drôme

Soutenir la rénovation des quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville aidés par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (aménités urbaines, parcs et square, résidentialisations,).

Soutenir les actions des contrats de ville Engagements Quartiers 2024 – 2030 cofinancées par l'État via les crédits politique de la Ville.

Conseil Départemental de la Drôme

Installer et gérer des sites de compostages dans les collèges

Hôpital Privé Drôme Ardèche

Participer à la journée mondiale de la biodiversité avec la mise en place d'ateliers à destination des patients et du personnel pour les sensibiliser

Modalités d'évaluation :

Nombre de sites mis en œuvre,

Nombre et qualité des actions réalisées

Evaluation de l'utilisation par les habitants/retour d'expérience sur l'appropriation par les habitants

Fiche action 2D : connaître la nature en ville/ éducation à l'environnement**Objectifs :**

Protéger la nature et la biodiversité par la connaissance et la proximité
Rendre les habitants acteurs de la protection de l'environnement

Engagement des signataires :**Ville de Valence :**

Mener des actions d'éducation à l'environnement et à la nature de sensibilisation, à la végétalisation de la ville dont par exemple :

- « Valence ça pousse » Evènement semaine de l'arbre destiné aux valentinois
- Ateliers santé environnement
- Ateliers de sensibilisation dans les écoles (eau, air, biodiversité...)

Valence Romans Agglo

"inclure la nature dans les crèches" : projet direction des familles : formation nature (activités et sorties), médiation animale ferme pédagogique, expériences de la nature (sieste extérieure)
Campagne pédagogique Education à l'environnement (primaire)

Agence Régionale de Santé

Porter l'Appel à Manifestation d'Intérêt Santé-Environnement et soutenir les actions Education à la santé environnement sur le thème des bénéfices santé de la nature

Eau de Valence Romans Agglo

Organiser et animer des actions de sensibilisation pour la protection de l'environnement et la ressource en eau dans les écoles et lors d'événements (bar à eau, application gout de l'eau en projet....)

Conseil Départemental de la Drôme

Mener des actions à destination des publics :

- Actions éducatives à destination des collèges en matière de biodiversité
- Actions de sensibilisation tout public à l'occasion d'événementiels spécifiques (par exemple la fête de la nature)

Modalités d'évaluation :

Nombre et qualité des actions réalisées

Nombre et diversités des participants

2 Vivre ensemble

Les liens entre l'état de santé et l'isolement ne sont pas simples à établir. Lorsqu'il est subi, l'isolement constitue « un déterminant de santé, accélère les pertes d'autonomie, provoque dépressions et suicides ». Le Conseil économique, social et environnemental a d'ailleurs fait de « la lutte contre l'isolement social un enjeu de santé publique ».

Dans le cas des personnes âgées, des travaux antérieurs du Centre de Recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie (CREDOC)⁸ mettent en lumière l'impact de situations objectives d'isolement sur la perte d'autonomie. D'autres travaux sur l'évolution du bien-être des Français au cours des 30 dernières années ont montré l'influence décisive des liens sociaux sur le bien-être. Plusieurs travaux de recherche montrent que les conditions de vie participent des facteurs d'affaiblissement ou d'empêchement du lien social et potentialisent le risque d'isolement. L'accumulation de désavantages sociaux (chômage, inactivité, bas revenus, etc.), « favorise d'une part les situations d'isolement relationnel subies et, d'autre part, expose d'autant plus fortement aux formes de solitude contrainte ». Le handicap ou la maladie peuvent également être à l'origine de l'isolement.

Les éléments démographiques démontrent une vulnérabilité sur le territoire de Valence, sur les risques d'isolement subi, avec un fort taux de personnes vivant seules, notamment chez les personnes âgées, et l'accumulation de désavantages sociaux sur certains quartiers. L'importance des maladies psychiques et du handicap accentue cette vulnérabilité.

⁸ Etude « Maladie ou handicap et isolement relationnel : la double peine » de la Credoc pour la fondation de France : <https://www.fondationdefrance.org/images/pdf/solitude-et-handicap-ou-maladie-mentale-la-double-peine.pdf>

Fiche action 2E : agir contre l'isolement, aller vers**Objectifs :**

Faciliter l'accès aux équipements ou événements publics des personnes en fragilité

Engagement des signataires**Ville de Valence :**

Organiser des partenariats avec les équipements culturels et sportifs (musées, théâtres, cinémas, bibliothèques, associations sportives ...) pour les personnes âgées, malades, précaires, les familles (Maison Relais Santé, Semaines d'Information sur la Santé Mentale, Maisons Pour Tous, musée ...)

Poursuivre l'attribution du coupon Sport et Culture pour les enfants (aide à l'adhésion à une association valentinoise)

CCAS

Projet « un petit pas pour chacun, un grand pas pour tous » : 10 sorties annuelles proposées à 10/15 personnes suivies par le Service de Soins Infirmiers à Domicile

Favoriser l'accessibilité en ville par l'acquisition d'un vélo-taxi à assistance électrique pour les résidents de l'Etablissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes

Valence Romans Agglo

Organiser des partenariats avec les équipements culturels et sportifs (musées, théâtres, cinémas, bibliothèques, associations sportives ...) et les équipements de petite enfance, en direction des gens du voyage

Education Nationale

Soutenir les parents et enfants concernés par des difficultés de santé ou porteurs de handicap (acteurs intermédiaires, pour soutien dans l'attente d'un diagnostic ou d'une prise en charge) ;

Poursuivre le dispositif « école inclusive » pour les enfants en situation de handicap géré par le service Accompagnement des Situations de Handicap de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale 26

Poursuivre l'externalisation des unités d'enseignement des établissements médico-sociaux au sein des écoles, appui des services médico-sociaux au sein des écoles (classe Autisme)

Centre Hospitalier Drôme Vivarais

Participer à l'organisation des Semaines d'Information sur la Santé Mentale (SISM) dans le cadre du Contrat Local de Santé Mentale

Modalités d'évaluation :

Nombre et qualité des actions réalisées

Identification des partenariats et de leurs évolutions au fil des années.

Fiche action 2F : organiser des évènements favorisant le lien social**Objectifs :**

Favoriser les rencontres entre les habitants
Favoriser les liens intergénérationnels

Engagement des signataires**Ville de Valence :**

Poursuivre les actions de proximité

- Manifestations sportives et culturelles
- Hors les murs : fêtes de quartier, animations de l'été sur l'espace public

CCAS

Poursuivre l'organisation tout au long de l'année des animations à destination des seniors valentinois, qui contribuent, notamment, au maintien de leurs liens sociaux (Gala, Journées du Maire, bal de printemps, etc.)

Organiser des actions intergénérationnelles avec notamment l'Etablissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes (partenariat, lien avec le Conseil Municipal des Jeunes...)

Valence Romans Habitat

Organiser des rencontres collectives : fêtes des voisins, décorations de hall d'immeuble

Valence Romans Agglo

Poursuivre l'organisation d'évènements culturels (médiathèques, Lux, Centre du Patrimoine Arménien, Comédie de Valence)

Organiser des rencontres avec les parents autour de différents thèmes

Préfecture de la Drôme

Soutenir les actions des contrats de ville Engagements Quartiers 2024 – 2030 cofinancées par l'État via les crédits politique de la Ville.

Co-financer le dispositif « partager et consommer autrement » porté par la CAF, via le Pacte des solidarités

Centre Hospitalier Drôme Vivarais

Organiser des cafés philo-psy en direction des habitants dans le cadre du Contrat Local de Santé Mentale

Modalité d'évaluation :

Recensement des manifestations et actions mises en place

Fiche action 2G : organiser la participation des habitants

Objectifs :

Favoriser la citoyenneté dans la cité

Augmenter la pertinence des actions et de la communication en se basant sur la participation des habitants

Engagement des signataires

Ville de Valence :

Poursuivre la démarche participative

- Conseil municipal des jeunes
- Comités de quartiers
- Consultation de la population
- Budgets participatifs
- Comité des usagers Maison Relais Santé

CCAS

Aider à l'inscription sur les listes électorales de l'ensemble des résidents de l'Etablissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes

Valence Romans Agglo

Porter une réflexion autour d'un comité des familles dans les crèches

Conseil Départemental de la Drôme

Poursuivre le dispositif « référent de parcours » mettant au cœur du plan d'action la personne elle-même

Centre Hospitalier de Valence

Travailler en lien avec la commission des usagers (CDU) et la maison des usagers (permanence, participation à la CDU du GHT affichage, campagne de promotion sur les réseaux de la place des usagers, gestion des plaintes et réclamation usagers avec la PCRU et la DA, participation à certaines médiations, participation aux journées de prévention en santé, coordination avec les associations hospitalières présentation aux instances de rapport d'activité de la CDU)

Hôpital Privé Drôme Ardèche

Mettre en place une maison des usagers

Modalité d'évaluation :

Effectivité de la mise en œuvre des collectifs avec les habitants

Evaluation de ces dispositifs par questionnaire des participants

Fiche action 2H : respecter les espaces communs
<p>Objectifs : Apaiser la cohabitation dans l'espace public des différents usages et habitants Diminuer les déchets</p>
<p>Engagement des signataires</p> <p>Ville de Valence : Agir pour la diminution et gestion des déchets : Education et sensibilisation au tri, nettoyages dans les quartiers, installation d'équipements urbains</p> <p>Déployer la brigade verte</p> <p>Mettre en œuvre le Plan prévention du bruit dans l'environnement (PPBE)</p> <p>Faire respecter la réglementation sur les nuisances sonores liés aux activités commerciales et industrielles</p> <p>Valence Romans Habitat Sensibiliser les enfants (tri, compost...) « mes gestes pour l'environnement » une fois par an</p> <p>Valence Romans Agglo Sensibilisation aux rejets dans les égouts (pas de matière non traitable ou infiltrable)</p> <p>Préfecture de la Drôme Soutenir les actions des contrats de ville Engagements Quartiers 2024 – 2030 cofinancées par l'État via les crédits politique de la Ville et mobilisation du dispositif Abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties.</p> <p>Conseil Départemental de la Drôme Dans le cadre du plan de transition, réduire les déchets émis par le Département.</p> <p>Hôpital Privé Drôme Ardèche Travailler sur la réduction des déchets et le compostage de tous les biodéchets</p>
<p>Modalités d'évaluation : Evaluation qualitative et quantitative des actions mises en œuvre</p>

3 Le logement

Selon l'OMS Europe, on compte chaque année en Europe près de 130 000 décès associés à des conditions de logements inadéquates. Le mal logement est également source de mortalité en période de canicule.

Le fait d'habiter dans un logement dégradé conduit à un processus de stigmatisation, de dégradation sociale, de perte d'estime de soi. Les effets de la mauvaise qualité du logement et de sa suroccupation sur la santé mentale, l'anxiété, la dépression, l'agressivité ont été scientifiquement démontrés. Le mal logement a aussi un impact majeur sur la santé physique en favorisant la propagation des maladies infectieuses. La présence de moisissures constitue un risque pour la santé, notamment d'irritations et de symptômes respiratoires, particulièrement pour les personnes à risque.

La santé des populations est en lien étroit avec la qualité des logements et leur localisation. Certaines populations sont plus fragiles, comme les personnes âgées ou les enfants, et particulièrement sensibles aux conditions dégradées de leur habitation. Le logement est un important déterminant des inégalités sociales et territoriales de santé qui se cumulent lorsque le logement et l'environnement sont dégradés.

Les inégalités sociales d'accès à un logement touchent particulièrement les jeunes générations, les femmes et certaines minorités comme les gens du voyage qui, selon une étude récente, figurent parmi les plus mal logés (environnement pouvant être contaminé par des produits toxiques notamment)⁹.

Les temps de rencontre entre professionnels mettent en évidence les difficultés d'accès au logement et de maintien pour les personnes malades psychiques, en situation de handicap et de perte d'autonomie, avec un besoin de logements adaptés, d'où l'existence de plusieurs groupes de travail logement, par exemple le groupe de travail « logement et santé mentale » du Conseil Local de Santé Mentale. Ces éléments sont aussi en cours d'étude dans le cadre de l'évaluation du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) en cours en 2024.

⁹ Le logement, déterminant majeur de la santé des populations. Le dossier de La Santé en action, n° 457, septembre 2021.

Fiche action 2I : accéder au logement

Objectifs :

Faciliter l'accès au logement pour les personnes en difficulté sociale ou de santé

Engagement des signataires :

Ville de Valence :

Animer et participer à des réflexions entre professionnels :

- Groupe de travail « logement et santé mentale » du Conseil Local de Santé Mentale

Accompagner les recherches de logement par l'activité de la Cellule logement de la ville de Valence

Valence Romans Agglo

Accompagner les gens du voyage vers des solutions de sédentarisation et création d'habitat adapté

Agence Régionale de Santé

Poursuivre les financements

- des actions de la Ligue pour l'Adaptation du Diminué Physique au Travail (LADAPT)
- du Diaconat protestant

En fonction des besoins et des crédits délégués chaque année à l'Agence Régionale de Santé, créer de nouvelles places d'ACT (Appartements de Coordination Thérapeutique) et de LHSS (Lits Halte Soins Santé). La création éventuelle de nouvelles places de LHSS sera rendue possible par le déménagement du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale St-Didier dans de nouveaux locaux, qui pourront également accueillir des ACT collectifs.

Etudier la mise en place de places de Lits d'Accueil Médicalisés (LAM)

Conseil Départemental de la Drôme

Poursuivre les actions en faveur du logement :

- Programmation de logements inclusifs et intergénérationnels : aide à la vie partagée
- Nouveau Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) en cours d'élaboration

Préfecture de la Drôme

Cofinancer le dispositif « logement solidaire intergénérationnel » porté par la CAF, via le Pacte des solidarités

Centre Hospitalier Drôme Vivarais

Poursuivre le travail de partenariat avec les bailleurs sociaux

Participer au groupe de travail « accès au logement » au CLSM

Poursuivre des missions de l'équipe de logement accompagné du pôle centre CHDV

Participation aux cellules de veille

Collaboration étroite entre la coordinatrice du CLSM et les équipes extra-hospitalières du pôle centre.

Modalités d'évaluation :

Evaluation des processus des groupes de travail et des actions mises en œuvre (par exemple le nombre d'ACT créés sur Valence)

Fiche action 2J : faciliter le maintien dans le logement**Objectifs :**

Eviter les expulsions

Adapter le logement à l'état de santé ou de handicap de leurs occupants

Engagement des signataires :**CCAS**

Proposer des aides au paiement des factures (eau, énergie, matériel) pour personnes les précaires
Faciliter le maintien à domicile des personnes âgées dépendantes par l'intervention d'un ergothérapeute à domicile (sous réserve de l'attribution de l'appel à projet Centre de Ressource Territorial au CCAS) et au travers du futur service autonomie à domicile (SAD).

Valence Romans Habitat

Mener des travaux d'accessibilité des logements

Valence Romans Agglo

Accompagner les bailleurs sociaux dans leurs travaux d'adaptation des logements du parc public pour les seniors et les personnes à mobilité réduite (ascenseur, transformation des salles de bains etc) ».

Conseil départemental de la Drôme

Poursuivre les actions en faveur de l'adaptation du logement

- Financement du truck de Soliha pour aide technique et financement
- Programme « aide bienveillante » en direction des bailleurs pour l'adaptation de leurs logements à la location de personnes âgées ou handicapées

Préfecture de la Drôme

Mettre en place une mission EMPEX (équipe mobile de prévention des expulsions) avec pour mission d'aller au contact, à la rencontre des locataires au tout début d'une procédure d'expulsion locative. Un partenaire est déjà disposé à assurer cette mission (ADIL 26). *Ce projet ne pourra voir le jour que sous réserve de l'attribution de crédits correspondants.*

Réorganiser la commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CCAPEX) pour agir le plus tôt possible dès la survenue d'un impayé de loyer.

Centre hospitalier de Valence

Poursuivre les interventions de l'Équipe Mobile de Gériatrie pour faciliter le maintien dans le logement à travers l'intervention d'un ergonomiste à domicile

Hôpital Privé Drôme Ardèche

Accompagner les patients ayant besoin d'une amélioration de leur logement, accompagnement assuré par une assistance sociale

Modalités d'évaluation :

Evaluation qualitative et quantitative des actions mises en œuvre telles que le nombre de personnes aidées par le CCAS, de logements rendus accessibles...)

Fiche action 2K : améliorer la qualité du logement

Objectifs :

Réduire les émissions de gaz à effet de serre par la sobriété énergétique

Accroître le confort des habitants

Accompagner les rénovations thermiques et phoniques

Répondre aux demandes des habitants et les accompagner sur la qualité de leur logement

Engagement des signataires :

Ville de Valence :

Participation à la lutte contre l'habitat insalubre, indigne et indécents :

- Opération programmée d'amélioration de l'habitat contenu dans le dispositif « le centre de Valence se transforme » (la transformation d'îlots particulièrement dégradés)
- Accompagnement technique dans les situations d'incurie
- Participation aux instances de lutte contre l'habitat indigne (Programme d'intérêt général (PIG) - Lutte contre l'habitat indigne (LHI)

Valence Romans Agglo

Accompagner les habitants pour la rénovation globale des logements :

- Précarité énergétique : Rénov'Habitat Durable, service public de la rénovation de l'habitat
- Aides aux travaux dans le cadre des dispositifs Anah déployés sur le territoire
- OPAH-RU Valence et Romans – Plans de sauvegarde

Préfecture :

Piloter le Pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne et de la précarité énergétique

Soutenir les actions lutte contre l'habitat indigne et santé relayées dans le Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) (entré en révision en octobre 2024).

Accompagner la rénovation thermique et la décarbonation du parc HLM énergivore.

Accompagner et cofinancer les actions améliorant la performance thermique et la décarbonation du parc de logement privé (travaux et conseil).

Agence Régionale de Santé et Conseil Départemental de la Drôme :

Déployer le dispositif de gestion des situations d'incurie dans le logement : extension sur le territoire du Nord Drôme, dont Valence

Modalités d'évaluation :

Evaluation qualitative et quantitative des actions mises en œuvre (nombre d'accompagnements, incurie, nombre d'intervention OPHA ou renov habitat durable...)

Fiche action 2L : s'approprier le logement**Objectifs :**

Mener des actions de prévention santé sur l'environnement du logement (bruit, air intérieur, petits aménagements...)

Engagement des signataires**Ville de Valence :**

Organiser des actions en direction du public sur la qualité de l'air intérieur par exemple des ateliers sur l'utilisation de produits d'entretien

Accompagner les habitants sur leur problématique de logement (renseignements téléphoniques, vérification des projets de construction et de rénovation, informations sur les punaises de lit)

Valence Romans Habitat

Faciliter l'appropriation des logements par des petits travaux

Porter des conventions avec les partenaires pour des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée

Valence Romans Agglo

Soutenir les initiatives qui visent à aider à l'appropriation des logements par les habitants (travaux d'embellissement, d'auto-réhabilitation etc).

Agence Régionale de Santé

Déployer le dispositif conseil en environnement intérieur pour réduire l'exposition aux polluants intérieurs (en attente d'un porteur)

Hôpital Privé Drôme Ardèche

Sensibiliser les patients et mener des actions de prévention sur les risques environnemental dans l'habitat (radon, dengue,...)

Modalités d'évaluation :

Evaluation qualitative et quantitative des actions mises en œuvre (nombre d'actions QAI, effectivité des actions sur chantiers d'auto réhabilitation,...)

4 La mobilité

La mobilité motorisée est une source majeure d'émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le monde et sur le territoire. Le transport routier représente 37.8% des émissions de GES sur le territoire de Valence en 2022 (source Auvergne Rhône Alpes énergie environnement).

27% des valentinois vivent dans une zone altérée au niveau de la co-exposition air et bruit, 14% où elle est dégradée et 3% très dégradée.

Les impacts sur la santé de la mobilité motorisée sont multiples, notamment en lien avec la pollution de l'air (par exemple les particules fines, l'ozone, la dioxine d'azote) ou le bruit. Ce type de mobilité est aussi associé au développement de maladies cardiovasculaires, d'impacts délétères sur le sommeil, le stress et le développement cognitif des enfants, et contribue à la sédentarité de la population (associée à un éventail de maladies non transmissibles qui incluent le diabète de type II, les maladies cardiovasculaires et respiratoires et plusieurs cancers).

L'OMS recommande en effet pour les adultes un minimum de 150 minutes par semaine d'activité physique modérée hebdomadaire mais un nombre croissant de personnes n'atteignent pas cet objectif.

Pour augmenter l'activité physique des habitants, l'aménagement pour faciliter les mobilités douces dans l'espace public doit être développée (prise en compte des différents handicaps, installation de bancs et de toilettes publiques, identification de parcours malins, pistes et voies cyclables...).

Le diagnostic sur le territoire de Valence montre que les services sont en moyenne à 0.74 km du domicile, 73% des actifs résident à moins de 5km de leur lieu de travail, mais 66% s'y rendent en voiture. Une bonne partie des déplacements du quotidien est donc accessible en mobilité douce (marche, vélo...).

En matière de sécurité routière, il est à noter que sur 30 accidents routiers ayant causé des blessés en 2022 à Valence, 6 concernent des cyclistes, 6 des piétons et 2 des trottinettes électriques.

Fiche action 2M : agir pour la sécurité routière**Objectifs :**

Réduire les accidents de circulation
Sécuriser l'usage des mobilités douces

Engagement des signataires**Ville de Valence :**

Mettre en place des actions de sensibilisation pour les 6-14 ans sur la circulation en vélo et le bon usage des trottinettes dans l'espace public dans les Maisons Pour Tous et les écoles

Mener une étude sur l'expérimentation et le déploiement de marquages pédagogiques au sol dans le cadre de l'appel à projet national AVELO porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)

CCAS

Proposer des actions sur la sécurité routière à destination des séniors

Valence Romans Mobilité

Proposer des actions de sensibilisation sur la sécurité routière

- Poursuivre les interventions en milieu scolaire pour sensibiliser à la sécurité des déplacements, notamment en lien avec les transports en commun
- Dispositif Savoir rouler à vélo à déployer dans les écoles

Poursuivre les aménagements de sécurisation dans le cadre du Plan de déplacement urbain dont le déploiement des zones de vitesse de circulation à 20km/h

Préfecture de la Drôme

Mettre en place des actions de l'État visant à prévenir les accidents de la circulation. D'autres actions spécifiques sont mises en œuvre par l'État notamment les actions relatives aux risques routiers professionnels et la mobilisation des entreprises locales via la signature de la Charte des 7 engagements pour une route plus sûre.

Hôpital Privé Drôme Ardèche

Former les salariés à l'éco-conduite

Modalités d'évaluation :

Nombre d'accidents corporels à Valence
Nombre d'actions de sensibilisation mises en place
Evolution des modalités de circulation à Valence

Fiche action 2N : rendre les habitants acteurs de leur mobilité**Objectifs :**

Renforcer les capacités d'agir des habitants

Développer la participation des habitants aux choix de mobilités

Engagement partagé

Participer à un challenge mobilité chaque année en direction des salariés

Mettre en place un plan de mobilité employeurs

Ville de Valence :

Mobiliser les adhérents des Maisons pour Tous autour de la pratique du vélo (apprentissage, sécurité routière) et accompagner le développement des savoirs faire (auto-réparation)

Valence Romans Agglo

Créer un comité des mobilités actives dans les Quartiers Prioritaires de la Ville

Valence Romans Mobilité

Accompagner les entreprises, collectivités et associations dans les plans de mobilité employeurs

Poursuivre les stands d'information sur la mobilité en entreprises, à l'université et dans certains évènements

Poursuivre les actions spécifiques pour sensibiliser le public sénior à l'usage des transports en commun

Organiser la concertation avec les associations d'usagers dans le cadre de la Commission Modes actifs

Poursuivre le dispositif d'incitation au covoiturage Blablacar Daily

Poursuivre le service d'autopartage et envisager son développement en fonction des besoins

Editer chaque année les plans vélo mis à jour à destination du grand public.

Conseil Départemental de la Drôme

Soutenir les investissements d'aménagement pour faciliter les mobilités douces (plan vélo)

Mener des actions « tous à vélo » à destination des collègues, plan de transition écologique mobilité douce pour les agents

Préfecture de la Drôme

Cofinancement du dispositif « partager et consommer autrement » porté par la CAF, via le Pacte des solidarités avec un axe accès aux mobilités douces

Modalités d'évaluation :

Recueil qualitatif et quantitatif des actions de sensibilisations

Mise en place des plans mobilités employeurs et de challenge mobilité

Evolution des parts modales et évaluation des changements de pratique des habitants et des entreprises en fin de CLS

Fiche action 20 : faciliter l'accès aux transports en commun et aux mobilités douces

Objectifs :

Réduire les émissions de gaz à effet de serre en réduisant la place des véhicules motorisés
Réduire les inégalités sociales et environnementales d'accès aux mobilités douces
Développer la marchabilité des espaces publics

Engagement des signataires

Ville de Valence

CCAS

Valence Romans Agglo

Optimiser l'utilisation de la flotte de vélos par les agents (diagnostic en cours).
Réfléchir à l'installation de lieux de recharge des batteries des engins de déplacement personnel (vélo, trottinettes, ...) dans les locaux professionnels

Ville de Valence :

Développer les parcs mobiles de stationnement de vélo lors d'événements culturels ou sportifs
Intégrer la prise en compte des problématiques de mobilité à chaque opération d'aménagement : transport en commun, mobilité douce, local à vélo obligatoire dans les immeubles
Mener une étude sur les itinéraires en mode actif et une étude sur le stationnement des vélos dans le cadre de l'appel à projet national AVELO porté par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME)
Animation de la commission accessibilité visant à faciliter l'accès à l'espace public aux personnes en situation de handicap

CCAS

Permettre aux usagers de profiter du tarif social en délivrant des attestations aux personnes y ayant droit

Valence Romans Mobilité

- Améliorer le réseau de transport en commun tout en maintenant et développant des tarifs attractifs Nouveau réseau de transports en commun (septembre 2024-2030) :
- Nouvelles lignes régulières entre Valence et les communes périurbaines ;
- Amélioration des fréquences ;
- Navette de centre-ville gratuite dès la rentrée 2025.

Faciliter l'usage du vélo

- Réalisation de l'intégralité du réseau Cycléo dont l'objectif est de développer l'usage du vélo pour les déplacements du quotidien grâce à la mise en place d'une signalétique spécifique et la poursuite des aménagements cyclables.
- Poursuite du service de location longue durée Mon Libélo (+110 vélos) et diversification des types de vélo (longtail ...).
- Poursuivre l'implantation de stationnements vélos adaptés à tous les usages (appuis vélos, consignes sécurisées pour courte ou longue durée)
- Développer le service de vélos en libre-service, en ajoutant de nouvelles stations et davantage de vélos

Modalité d'évaluation :

Recueil qualitatif et quantitatif des actions (étude, commission accessibilité, attestation délivrées...)
Nombre d'abonnés au réseau de transport en commun
Nombre de voyages en transport en commun par an
Kilométrage Cycléo réalisé ...
Modification des pratiques des valentinois vis-à-vis des transports en commun et des mobilités douces

5 Prévention / promotion de santé

Les données de santé des valentinois montrent une prévalence de certaines maladies supérieures à la moyenne régionale, notamment le diabète et les maladies psychiques. Elles montrent également une moindre participation aux dépistages organisés, avec des chiffres variables en fonction des quartiers. Les données de santé disponibles varient en fonction du lieu d'habitation, avec par exemple un plus fort taux de prévalence du diabète dans les quartiers prioritaires de la Ville.

Les CLS1 et 2 avaient mis en avant les actions de prévention et promotion de la santé avec une pratique de partenariat des différents acteurs de la santé sur Valence.

Les bilans du CLS2 font apparaître la richesse des dispositifs, actions et partenariats sur le territoire, cette démarche doit donc être maintenue, avec une attention particulière aux publics vulnérables ou éloignés du système de santé dans une démarche d'universalisme proportionné.

Les enjeux de participation des habitants, de pouvoir d'agir et de démocratisation sanitaire ont été intégrés dans le CLS2, ce CLS a pour ambition d'amplifier les actions déjà initiées.

Fiche action 2P : informer sur les messages de prévention et de promotion santé

Objectifs :

Permettre l'accès à tous aux messages de santé grâce à l'élaboration d'outils de communication et d'information (expositions, numérique, guides, plaquettes, livrets, affichages...) et à leur diffusion

Engagement des signataires

Dans le cadre des actions de la cité éducative et culturelle en cours de construction, chaque signataire participe, selon son champ de compétence, à l'accès pour tous aux messages de santé

Ville de Valence –

Diffuser des messages santé dans les outils de communication de la Ville (site internet, réseaux sociaux, magazine...)

Apporter des messages santé à l'occasion de forums ou rencontres comme le forum post bac, temps forts étudiants, le forum des associations, les campagnes nationales ...

CCAS

Diffuser les actions de prévention et promotion de la santé via les plaquettes, au domicile (SSIAD), aux personnes inscrites sur notre fichier de Personnes Isolées Vulnérables (PIV) et en affichage en interne sur plusieurs sites.

Informer sur les messages santé via la lettre INFO Seniors

Valence Romans Agglo

Diffuser le guide alimentation dans les crèches

Agence Régionale de Santé :

Poursuivre le financement de Promotion Santé (ex IREPS Auvergne-Rhône-Alpes) dans le cadre de sa fonction ressources en prévention et promotion de la santé, animation de son pôle ressources permettant la mise à disposition d'outils de communication et d'information et l'emprunt d'outils pédagogiques pour les acteurs locaux + possibilité d'accompagnement des acteurs à la création d'outils.

Conseil Départemental de la Drôme

Poursuivre la diffusion des carnets de maternité et carnets de santé aux familles valentinoises

Diffuser des informations en matière de prévention et promotion de la santé en Protection Maternelle et Infantile

Projet de renforcer la communication autour de la Protection Maternelle et Infantile

Poursuivre le déploiement de Drôme Info

Education nationale

Poursuivre les actions participant à l'accueil et l'accompagnement de chaque élève en fonction de ses besoins spécifiques liés à sa santé physique ou psychique. L'équipe médicale de la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale 26 concourt à cet objectif par la promotion de la santé de l'ensemble des élèves, scolarisés dans les établissements d'enseignement des premier et second degrés de leurs secteurs d'intervention, et des étudiants

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Drôme

Relayer les messages et campagnes nationales de prévention, promotion de la santé

Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme

Communiquer sur les lieux ressources et les messages de prévention en direction des parents et des enfants via les outils caf (Zoom sur, caf.fr)

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Mener des actions de communication à destination du grand public dans le cadre des campagnes nationales

Centre Hospitalier de Valence

Mener des actions de communication à destination des usagers de l'hôpital dans le cadre des campagnes nationales (stands d'information sur la sclérose en plaque, santé sexuelle, dry january , journée de l'asthme, mois sans tabac, don d'organes et de tissus, journée de l'anosmie....)

Centre Hospitalier Drôme Vivarais

Informers sur les pathologies psychiques dans l'objectif de déstigmatisation et de prévention santé

Hôpital Privé Drôme Ardèche

Mettre en place des actions de sensibilisation avec des affichages et partenariats avec des associations (CSAPA) pour lutter contre les addictions.

Mettre à disposition des patients des flyers d'information (exemple : coordonnées d'acteurs locaux)
Participer aux campagnes nationales (mois sans tabac, dry january)

Modalités d'évaluation :

Recensement des actions d'information réalisées (outils mis à disposition ou création, des lieux de diffusion...)

Fiche action 2Q : organiser des actions de dépistage

Objectifs :

Agir pour la santé des valentinois par des actions collectives ou individuelles de dépistage précoce

Ville de Valence

Organiser des temps forts thématiques sur des actions de dépistage santé, comme par exemple la coordination de la campagne « octobre rose », implication dans les journées nationales de dépistage en partenariat avec les associations et partenaires

Procéder à des dépistages à l'occasion d'ateliers collectifs et des consultations infirmières/médicales au Centre Santé Jeunes

Dépister la tuberculose chez les jeunes primo-arrivants au Centre Santé Jeunes en lien avec le Centre de Lutte Antituberculeuse

Agence Régionale de Santé

Poursuivre le financement et le pilotage de l'activité du CRCDC (centre régional de coordination des dépistages organisés des cancers), en renforçant ses actions auprès des publics cibles prioritaires : personnes détenues, sans-abris, en situation de handicap.

Poursuivre le financement de la Maison Relais Santé

Poursuivre l'habilitation et le financement du CeGIDD (centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic sur les IST) avec développement d'actions hors-les-murs et notamment au centre pénitentiaire de Valence

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Drôme

Diffuser des informations sur les dépistages organisés (mails ciblés, phoning...)

Réaliser des actions de prévention et de dépistage des troubles du rachis dans les écoles

Education nationale

Organiser et réaliser :

- les visites obligatoires en Grande Section de maternelle (Médecins Education Nationale)
- les visites médicales d'aptitude pour les jeunes de plus de 15 ans en fonction de leur activité professionnelle/travaux réglementés (Médecins et infirmiers Education Nationale)
- le dépistage médical et infirmier à la demande, pour tout élève de la maternelle au BTS.

Centre Hospitalier de Valence

Participer aux journées de dépistage (cancers, maladies rénales, audition, DMLA, sida...) en organisant des ateliers de dépistage, d'autopalpation dans l'hôpital

Organiser des actions hors les murs par le Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic (CeGIDD) avec différents partenaires (Diaconat protestant, Centre Santé Jeunes, lycées, Maison de santé Valence Europe, Maison Relais Santé, l'Equipe Nationale d'Intervention en Prévention et Santé Auvergne Rhône Alpes...)

Conseil Départemental de la Drôme

Dépister la tuberculose chez les primo-arrivants (Centre de Lutte Antituberculeuse)

Poursuivre les bilans en écoles maternelles

Dépister et orienter dans le cadre des consultations médicales de Protection Maternelle et Infantile

Hôpital Privé Drôme Ardèche

Organiser des actions d'information et de sensibilisation en santé (ex dépistage des cancers)

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Promouvoir et contribuer au dépistage organisé des cancers dans les structures de santé

Modalités d'évaluation :

Evaluation qualitative et quantitative des actions mises en œuvre telles que le financement CRDC, Maison Relais Santé, CeGIDD, les actions Hors les murs au centre pénitentiaire de Valence...

Nombre de personnes dépistées et accompagnées ou orientées

Fiche action 2R : organiser des actions de prévention santé

Objectifs :

Agir pour la santé des valentinois par des actions collectives ou individuelles de prévention
Diffuser et partager une culture commune sur les déterminants de santé et les gestes de prévention

Engagement des signataires

Ville de Valence -

Poursuivre la politique développée autour de la prévention et promotion de la santé basée sur les déterminants de santé, les besoins identifiés sur le territoire et les demandes des partenaires en proposant des actions individuelles ou collectives (Maison Pour Tous, écoles, Centre Santé Jeunes, Maison Relais Santé, ...)

Intégrer dans les événements organisés dans la Ville les enjeux santé (stands, diffusion d'information, sensibilisation...)

Poursuivre le portage du centre de vaccinations publiques et internationales

Equiper les écoles et centres de loisirs d'outils de mesure sur la qualité de l'air intérieur et élaborer un plan d'actions pour l'améliorer

Valence Romans Agglo

Organiser des actions de prévention (alimentation, santé sexuelle...) dans l'accueil Prévention Information Jeunes (PIJ), dans les aires d'accueil des gens du voyage, et dans les établissements de petite enfance

CCAS

Organiser des temps forts thématiques et des actions de prévention santé pour les seniors (prévention des chutes, alimentation, sport santé...)

Proposer la vaccination contre la grippe

Agence Régionale de Santé

Promouvoir les bilans de prévention aux âges-clés de la vie, suivre le déploiement du dispositif qui constitue une mesure prioritaire du gouvernement

Poursuivre le financement d'actions de prévention et promotion de la santé, en particulier auprès des plus jeunes :

- Centre de Santé Jeunes

Piloter et financer la campagne de vaccination sur le papillomavirus humain (HPV) dans les collèges

Soutenir le développement d'actions visant à lutter contre le tabagisme, dans le cadre du Projet Régional de Lutte contre le Tabac 2024-2028.

Soutenir en particulier les démarches de « lieux de santé sans tabac » (LSST).

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Drôme

Poursuivre les campagnes de sensibilisation et les actions de prévention en direction des scolaires, des jeunes (bucodentaires, forum jeunesse, actions nutrition...)

Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme

Soutenir les actions de prévention santé réalisées dans les centres sociaux

Préfecture de la Drôme

Soutenir les actions des contrats de ville Engagements Quartiers 2024 – 2030 cofinancées par l'État via les crédits politique de la Ville.

Cofinancer le dispositif « Sentinelle » de prévention du suicide des agriculteurs porté par la MSA, via le Pacte des solidarités.

Conseil Départemental de la Drôme

Poursuivre les visites à domicile par les équipes d'infirmières puéricultrices et sage femmes (intervention précoce)

Mettre en place des actions de prévention individuelles (en consultation PMI) ou collectives dans les services aux usagers (PMI, Centres médico sociaux, CAP...)

Poursuivre les consultations individuelles avec les psychologues prévention

Poursuivre la mission d'accompagnement à la santé des infirmiers en santé publique

Soutenir financièrement la vaccination : diaconat protestant, centre de vaccination publique et internationale de Valence, Centre santé Jeunes (sous réserve du maintien de l'habilitation avec l'ARS)

Centre hospitalier de Valence

Organiser des actions de prévention santé en direction des usagers de l'hôpital par exemple les activités physiques adaptées en sortie d'hospitalisation avec le CDOS,

Organiser des séances de vaccination hors les murs via le CeGIDD

Education nationale

Diffuser des messages de prévention et promotion santé lors des examens médicaux et infirmiers

Organiser des actions de prévention, sensibilisation, développement de programmes de lutte contre le harcèlement (Éducation Nationale, Préfecture).

Déployer le dispositif APQ : Promouvoir et développer l'activité physique quotidienne via 30 minutes d'exercices physiques à l'école.

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Mettre en œuvre des actions de prévention (dans les écoles pour la vaccination papillomavirus humain, autonomie des personnes de + 75 ans à domicile et prévention dépistage des cancers)

Modalités d'évaluation :

Evaluation qualitative et quantitative des actions mises en œuvre (nombre d'actions de prévention réalisées, nombre et qualité des participants...)

Fiche action 2S : donner du pouvoir d'agir pour sa santé

Objectifs :

Mettre à disposition des outils aux habitants pour leur permettre d'agir sur leur santé et celles de leurs proches

Rendre les habitants acteurs en s'appuyant sur la démocratie sanitaire

Engagement des signataires

Ville de Valence :

Sensibiliser et former des jeunes pairs (services civiques, étudiants relais, bureaux des étudiants) sur les enjeux santé et notamment sur la prévention des risques festifs

Maintenir les actions de soutien à la parentalité (café parents, théâtre forum, conférences débats...)

Organiser des sessions de formation « premiers secours en santé mentale » et gestes de premiers secours

Organiser des ateliers collectifs de développement des compétences psychosociales au Centre santé Jeunes, à la Maison Relais Santé, dans les Maisons Pour Tous, dans les écoles,

Sensibiliser les publics à la consommation de fruits et légumes, bio et de saison en particulier, au travers des ateliers cuisine dans les Maisons Pour Tous

CCAS

Développer une offre de fruits et légumes de saison et des ateliers cuisine à l'épicerie solidaire EPIVAL, en partenariat avec Graine de Cocagne

Valence Romans Agglo

Développer le pouvoir d'agir des parents en les informant sur la santé et la petite enfance

Développer le pouvoir d'agir des jeunes (Prévention Information Jeunes)

Agence Régionale de Santé

Poursuivre le financement d'actions de prévention et promotion de la santé, en particulier auprès des plus jeunes :

- Programme de prévention des addictions dans une approche globale des conduites à risques co-porté par Oppélia Tempo et Promotion Santé ; programme de prévention des addictions porté par Addictions France
- Programme « A vos jeux, prêts, parlez ! » (Développement langagier) porté par l'ODA.AS en PMI
- Programme PACAP (petite enfance, alimentation, corpulence, activité physique)
- Expérimentation PROXOB (accompagnement familial de proximité à domicile en prévention de l'obésité infantile)

Education nationale

Promouvoir l'éducation à la sexualité et formation aux gestes de premiers secours

Développer des actions visant à renforcer l'esprit critique (compétences psycho-sociales) des jeunes concernant les flux d'informations numériques et leurs sources pour lutter contre les idées fausses sur la thématique santé (vaccination, contraception...) (éducation nationale/ enseignement supérieur).

Préfecture de la Drôme

Maintenir le financement d'espaces de vie affective, relationnelle et sexuelle dans les plannings familiaux (crédits DDETS, sous réserve de la disponibilité des crédits).

Conseil départemental de la Drôme

Proposer des ateliers (massage du nourrisson, motricité, allaitement, ...) dans les services de la Protection Maternelle et Infantile

Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme

Soutenir des actions d'accompagnement à la parentalité (avec comme clés d'entrée la santé, par exemple : les cafés-santé), en réponse aux besoins des familles du territoire

Centre Hospitalier de Valence

Poursuivre le soutien à la parentalité par des conseils de sortie réalisés en maternité

Centre Hospitalier Drôme Vivarais

Proposer des actions de formation avec la certification QUALIOPI dans le domaine de la santé mentale (PSSM, Approche de la maladie mentale...)

Initier des actions avec les personnes vivant avec des pathologies psychiques pendant les Semaines d'Information sur la Santé mentale

Modalités d'évaluation :

Evaluation qualitative et quantitative des actions mises en œuvre (bilan des dispositifs, des actions, déploiement de la vaccination HPV...)

AXE 3 SOIGNER accès aux droits et aux soins pour tous

1 Accès aux droits et aux soins pour toutes et tous

L'accès aux soins dépend de la présence ou non de professionnels de santé : le diagnostic sur la Ville de Valence démontre que, malgré une présence de médecins plus importante que sur le territoire régional, l'offre de soins reste insuffisante pour les valentinois. La saturation des files actives reste toujours importante d'après les acteurs de la santé (projet de santé Communauté Professionnelle Territoriale de Santé 2022). Le manque de médecins sur le territoire environnant a également des répercussions sur les files d'attente de la ville de Valence.

Cette situation peut entraîner des ruptures de soins ou des difficultés à l'accès aux droits ou soins, quelle que soit la situation personnelle des habitants.

Le projet régional de santé, à travers son schéma régional de santé promeut une organisation de l'offre de santé au service de la qualité et de la continuité des parcours de soins. L'accessibilité des soins de premiers recours est au cœur de ses priorités, en visant notamment la réduction des inégalités d'accès aux soins, le développement des exercices regroupés et coordonnés, l'amélioration des parcours de santé et la structuration des parcours complexes.

Fiche action 3A : faciliter l'installation et le maintien de professionnels de santé

Objectifs :

Stabiliser et accroître la démographie médicale sur Valence
Rendre attractive la ville de Valence pour les professionnels de santé
Inscrire les étudiants futurs professionnels de santé dans un environnement attractif

Engagements des signataires

Ville de Valence :

Faciliter l'accueil des internes en médecine générale en stage sur le territoire de Valence à travers la gestion de la maison des internes et des rencontres dédiées
Poursuivre l'accueil de stagiaires et le soutien au service sanitaire des étudiants infirmiers
Participer à l'accompagnement des installations de nouveaux professionnels de santé (volet urbanistique, familial, immobilier, institutionnel et administratif)

Valence Romans Agglo

Participer à l'accueil d'internes en stage par l'attribution facilitée de places en crèche

Agence Régionale de Santé

Accompagner les projets de santé des professionnels en exercice regroupé
Accompagner à l'installation des professionnels
Contribuer à la mise en place du « guichet unique » en lien avec Caisse Primaire d'Assurance Maladie 26et le Conseil Départemental

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Drôme

Accompagner à l'installation des médecins et au maintien des structures d'exercices coordonnés existants
Financer le déploiement des assistants médicaux

Centre Hospitalier de Valence

Poursuivre l'accueil d'internes en médecine et d'étudiants en santé

Centre Hospitalier Drôme Vivarais

Poursuivre l'accueil d'internes en psychiatrie et d'étudiants en santé

Conseil Départementale de la Drôme

Gérer un "guichet unique" pour l'installation des médecins généralistes, en articulation avec l'Agence Régionale de Santé, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins.
Accompagner l'installation des médecins en primo installation
Proposer un dispositif local de formations des Maîtres de Stage Universitaires avec l'Université de Lyon.
Organiser une journée d'accueil des internes en médecine générale et week-end d'intégration (programme gastronomique et sportif)
Accorder des bourses de stages semestriels en ambulatoire sur critères.

Hôpital Privé Drôme Ardèche

Accueillir des étudiants Infirmiers et Aides-Soignants avec un parcours d'intégration permettant de les fidéliser

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Animer des instances de rencontres entre professionnels de santé
Accueil individuel des nouveaux installés, livret d'accueil,
Organiser des actions à destination des étudiants

Modalités d'évaluation :

Réalisation des actions d'accueil d'internes en médecine, d'étudiants en santé et réalisation du guichet unique

Evolution du nombre de professionnels de santé sur le territoire de Valence

Fiche action 3B : faciliter l'accès aux droits pour tous

Objectifs :

Améliorer la lisibilité des modalités d'accès aux droits
Réduire les inégalités sociales et culturelles de santé
Adapter la communication à la diversité des publics (littératie en santé, lutte contre la fracture numérique, les outils de communication, traduction...)

Engagement des signataires

Ville de Valence :

Poursuivre les aides administratives et soutien à l'usage du numérique dans les Maisons Pour Tous
Mettre à disposition des habitants un « guide santé à Valence »
Poursuivre l'accompagnement dans les démarches administratives et l'information sur les droits en santé au Centre Santé Jeunes

CCAS

Poursuivre le déploiement d'une mutuelle communale grâce à une convention avec Actiom
Mettre à disposition des habitants un « guide des solidarités » et des plaquettes d'informations spécifiques sur les services et différentes missions du CCAS
Accompagner les usagers vers l'accès aux droits à travers les missions d'un travailleur social

Valence Romans Agglo

Déployer les espaces France Service dans les médiathèques (Le Plan, Fontbarlettes, Latour-Maubourg)
Réaliser des ateliers numériques dans les différents lieux d'accueil, comme les médiathèques, le point Prévention Information Jeunes

Agence Régionale de Santé

Poursuivre le financement ISM Corum pour l'interprétariat en santé (dispositif renforcé en 2024)

Préfecture de la Drôme

Soutenir les actions des contrats de ville Engagements Quartiers 2024 – 2030 cofinancées par l'État via les crédits politique de la Ville.

Conseil Départemental de la Drôme

Proposer des ateliers numériques collectifs, des actions de médiation numérique (mon espace santé)
Accompagner les usagers dans leurs démarches administratives

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Drôme

Proposer des ateliers numériques collectifs ou individuels pour aider les assurés à l'appropriation du compte ameli.fr
Informer les jeunes sur les droits en santé (escape game, intervention à la Mission Locale...)
Poursuivre la mission d'accompagnement santé pour les assurés

Hôpital Privé Drôme Ardèche

Recenser le personnel ayant des compétences en langue étrangère afin de faciliter l'accueil

Modalités d'évaluation :

Evaluation qualitative et quantitative des actions mises en œuvre (ex guide santé mis à jour et diffusé)

Fiche action 3C : faciliter l'accès aux soins pour tous

Objectifs :

Eviter les ruptures dans le parcours de soins

Faciliter la coordination entre les différents professionnels de santé

Ville de Valence -

Poursuivre les missions du Centre Santé Jeunes et du Point Relais Oxygène

Aider à la recherche d'un médecin traitant sur demande des habitants en lien avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

CCAS

Poursuivre les missions du service de soins infirmiers à domicile

Agence Régionale de Santé

Poursuivre le financement du DAC Dispositif d'Appui à la Coordination

Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Drôme

Informers les professionnels libéraux sur la téléexpertise

Mettre en place un centre d'examen de santé

Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme

Poursuivre le soutien financier du Point Relais Oxygène

Centre Hospitalier de Valence

Développer et faire connaître l'annuaire ou numéros d'appel pour les professionnels de santé

Développer de la télé-expertise

Poursuivre le groupe de travail ville-hôpital sur la pédiatrie, pour mieux coordonner la prise en charge des jeunes patients.

Organiser des rencontres thématiques avec les professionnels de santé : soirées Ville hôpital, soirées kiné respiratoire, journées interprofessionnelles ville hôpital, ...

Participer à des interventions thématiques (don organes, hygiène, qualité, ...) auprès des professionnels dans les instituts de formation

Piloter des groupes de travail thématiques : entrée sortie d'hospitalisation, urgences, imagerie, comité de suivi des actions...

Poursuivre la publication d'une newsletter ville hôpital

Projet de travailler sur la transculturalité dans la pratique de soins

Conseil Départemental de la Drôme

Poursuivre les missions de la Protection Maternelle et Infantile

Organiser les assises régionales de proximité

Coordonner le groupe de travail sur l'offre de soins de premiers recours réunissant institutions et acteurs de la santé

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Favoriser l'accès à un médecin et organiser la réponse à la demande de soins non programmés

Faciliter l'accès à un orthophoniste

Modalités d'évaluation :

Etat des lieux de la participation aux instances de coordination

Bilan qualitatif et quantitatif des actions mises en œuvre

2 Accompagner les personnes vulnérables (personnes malades, en situation de handicap, dépendantes à domicile, en grande précarité...)

Les indicateurs socio-économiques de la population valentinoise démontrent l'existence d'une population vulnérable, que ce soit au niveau de son état de santé, de son isolement ou de ses revenus

- Le taux d'adultes en situation de handicap est à 4.7% à Valence (contre 3.1% au niveau régional)
- 51% des adultes vivent seuls, dont 58,8 % des personnes de + de 80 ans
- Un nombre important de patients atteints de maladies dégénératives chez la population de + 75 ans est observé : 668 personnes à Valence avec un taux supérieur de 38% à la moyenne régionale

Les analyses sociales de la population valentinoise montrent une fragilité sociale, avec un taux de pauvreté deux fois plus élevé que la région Auvergne Rhône Alpes, un indicateur de défavorisation sociale de 0.6, sur une échelle de 0 à 1 avec des difficultés concentrées dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.

Les inégalités aux soins sont directement liées aux inégalités sociales, notamment en termes de revenus, mais également au niveau d'étude ou à l'âge : le Baromètre Santé 2000 de l'Institut national de promotion et d'éducation pour la santé souligne que, si le recours aux différents professionnels de santé est très fréquent parmi les 18-75 ans, quels que soient l'âge et le sexe, des différences apparaissent selon le niveau d'études ou de revenus. Les personnes les plus diplômées ou ayant un niveau élevé de revenu ont significativement moins consulté de médecins généralistes au cours des douze mois précédant l'enquête, mais sont plus nombreuses à être allées chez un gynécologue ou un autre spécialiste.

La complémentaire santé solidaire (C2S) a pour objectif de donner accès à toutes et tous aux soins, toutefois, la DREES indique que seuls 56% des ayant droits y ont recours en 2021. « Parmi les facteurs ayant conduit les enquêtés à recourir à la C2S, l'information de l'existence du dispositif par les pairs et les proches se révèle centrale, en particulier par des personnes déjà bénéficiaires de la C2S. Par ailleurs, l'accompagnement social et l'intervention d'acteurs du champ de la santé (médecins, pharmaciens) constituent des ressources déterminantes. » A contrario, la non-connaissance, la méconnaissance et l'instabilité des revenus sont des facteurs majeurs de non-recours.

Dans le même temps, l'évaluation du CLS2 et les groupes de travail préparatoires au CLS3 ont mis en avant la saturation et les difficultés d'accès aux dispositifs concernant les personnes (enfants et adultes) en situation de handicap ou en perte d'autonomie.

Un axe spécifique pour les personnes en fragilité et en vulnérabilité a donc été estimé nécessaire.

Fiche action 3D : faciliter l'accès aux droits, à la prévention et aux soins pour les personnes les plus éloignées

Objectifs :

Réduire les inégalités sociales, territoriales et culturelles de santé
Développer des actions spécifiques et adaptées aux personnes les plus éloignées des droits en santé et du soin (aller vers, équipe mobile, médiation en santé...)

Ville de Valence :

Poursuivre la médiation santé dans 3 Quartiers Prioritaires de la Ville

Soutenir l'accès aux droits aux soins des personnes fragiles dans les accueils individuels (Centre Santé Jeunes, Maison Relais Santé)

Organiser des actions de prévention en direction d'un public ciblé en partenariat avec des acteurs dans le domaine social, médico-social ou de l'insertion : exemple les actions du Centre Santé Jeunes avec la Mission Locale, l'école de la 2^{ème} chance, le Service d'accueil de mineurs non accompagnés, ou les actions de la Maison Relais Santé en direction des publics en situation de précarité ou concernés par la maladie psychique

Proposer 3 logements relais pour les femmes et les enfants victimes de violences domestiques

CCAS

Piloter et mettre en œuvre le Plan canicule en direction des personnes vulnérables

Domicilier les personnes sans domicile fixe ou population particulière au CCAS pour l'accès aux droits

Agence Régionale de Santé

Poursuivre :

- Financement des dispositifs PASS (dont la consultation bucco-dentaire sur le site du Centre Hospitalier Drôme Vivarais), EMPP (Equipe Mobile spécialisée Psychiatrie Précarité) et postes de psychologues intervenant en structures Capacités Accueil Hébergement Insertion (AHI) et à la Mission Locale
- Financement de l'équipe spécialisée en soins infirmiers précarité (ESSIP) et du centre de santé participatif (expérimentation article 51 jusqu'à 2025) portés par le Diaconat
- Financement de postes de médiation santé (DSP Ville, Semiss croix rouge, Val santé)
- Financement d'une action de sport adapté à la maison d'arrêt de Valence pour les détenus

Soutenir la création et co-financement d'un lieu d'écoute et de soutien individuel et collectif au centre de santé Val'santé (sous réserve d'un co-financement)

A l'étude, susceptible de voir le jour sur la durée du CLS : création d'une « PASS de ville »

Conseil Départemental de la Drôme

Accompagner les personnes fragiles et éloignées des soins dans leur parcours santé (centres médicaux sociaux, infirmières de santé publique, dispositifs pour les allocataires du Revenu Social d'Activité)

Mettre en place des actions spécifiques de la Protection Maternelle et Infantile pour les femmes précaires (diaconat, restos du cœur...)

Dans la perspective de la création de la maison Départementale de la Solidarité et de l'Autonomie, maintenir les antennes à Valensoles et Fontbarlettes

Centre Hospitalier Drôme Vivarais

Déployer :

- une équipe mobile psychiatrie ado
- une équipe Premier Épisode Psychotique
- une équipe mobile de Psycho gériatrie

Préfecture

Soutien aux associations d'accompagnement des victimes de violences conjugales, infra familiales et sexuelles dans l'accès aux droits et aux soins

Cofinancer un espace rencontre spécialisé dans les violences intrafamiliales, porté par l'association REMAID, via le partenariat avec la CAF dans le cadre du Pacte des solidarités

Centre Hospitalier de Valence

Mettre en place les programmes d'éducation thérapeutique du patient (école de l'asthme et du diabète, SEP, Cancérologie ORL, lien avec Ligue contre le cancer/ Rhumatologie : maladies inflammatoires/ Spondylarthrite Ankylosante, VIH avec le CeGIDD, polyopathologies)

Déployer l'UAPED (Unité d'Accueil Pédiatrique Enfance en Danger) départementale.

Poursuivre le Projet ONCO-LINK (article 51/ expérimentation relative à un parcours coordonné des patients avec cancer en articulation avec les pharmacies de ville)

Caisse Primaire d'Assurance Maladie 26 :

Organiser des campagnes téléphone pour les personnes vulnérables qui ne sont pas à jour dans leur suivi des dépistages organisés

Mettre en place sur Valence le projet national « Accès au médecin traitant des personnes en Affection de longue durée ».

Modalités d'évaluation :

Evaluation qualitative et quantitative des actions mises en œuvre (exemples : mise en œuvre de la PASS, des programmes d'ETP, des équipes mobiles, de la médiation santé...)

Fiche action 3E : accompagner les professionnels et les bénévoles d'associations

Objectifs :

Accroître la pertinence, la lisibilité et l'accessibilité des structures et dispositifs à travers la coordination

Mettre des outils à disposition des professionnels et bénévoles (numériques, formation, interconnaissance...)

Engagement des signataires

Dans le cadre des actions de la cité éducative et culturelle en cours de construction, chaque signataire participe, selon son champ de compétence, à l'apport d'informations utiles entre professionnels, à l'élaboration d'actions facilitant la lisibilité de ses dispositifs et à la participation de son personnel aux rencontres de coordinations d'acteurs.

Ville de Valence :

Poursuivre le soutien aux associations de malades et de familles dans la maison relais santé

Former les animateurs et personnels des écoles à l'accueil des enfants en situation de handicap

Favoriser le repérage et l'orientation des jeunes en conduite à risque par les professionnels qui les accompagnent au travers du dispositif adultes relais.

CCAS

Poursuivre le soutien aux associations de personnes âgées et de familles

Participer aux différentes instances de coordination (collectif santé précarité, Dispositif d'Appui à la Coordination, groupe de travail Mona Lisa, comité local en santé mentale, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé ...)

Contribuer à la formation des professionnels intervenant à domicile à travers le Centre de Ressource Territorial

Coordonner le groupe « échange et réseau autour des 2-6 ans » dans les Quartiers Priorité de la Ville en direction des professionnels animé par le Service de Réussite Educative

Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme

Co-piloter le Réseau d'Écoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP)

Poursuivre le soutien financier du dispositif adultes relais et des actions collectives en direction des parents de jeunes

Education nationale

Appuyer les actions de sensibilisation des professionnels de l'éducation et de la petite enfance sur les questions relatives à la prise en charge et l'accompagnement des enfants quel que soit leur handicap

Conseil Départemental de la Drôme

Coordonner et accompagner les différents acteurs qui mettent en place des actions de prévention pour le public senior à travers la Coordination Autonomie Prévention

Financement possible d'actions de formation et d'analyse de la pratique pour des bénévoles qui accompagnent les personnes de 60+ ans par la conférence des financeurs

Poursuivre les conférences ou rencontres qui permettent de rassembler les réseaux d'acteurs (journée de l'allaitement)

Poursuivre le dispositif référent de parcours

Agence Régionale de Santé

Poursuivre

- Co-financement du Dispositif Adultes Relais
- Financement des dispositifs d'accompagnement des enfants et adultes porteurs de troubles neurodéveloppementaux : Plateforme de coordination et d'orientation (PCO) étendue à la

tranche d'âge 7-12 ans (soit au total 0-12 ans), Pôle de compétences et de prestations externalisées (PCPE) TLA et TSA pour enfants de 5 à 16 ans

- Financement de la Communauté 360
- Financement du Dispositif d'accompagnement vers la pratique d'activité physique (DAPAP)
- Financement de l'UTEP (unité territoriale pour l'éducation thérapeutique du patient) avec déploiement à partir de 2025 de nouvelles formations à la coordination de programme d'ETP
- Financement du DAC notamment dans sa mission d'animation du Collectif Santé Précarité

Structurer le parcours de santé des personnes fragiles à domicile par la mise en place d'un Centre de Ressource Territorial

Dans le cadre du plan 50 000 solutions, création de :

- Un Pôle de compétences et de prestations externalisées Enfant/Adulte présentant un Trouble du Neuro-Développement (TND)
- Une Equipe Mobile Autisme, pour soutenir et appuyer pour les prises en charge des personnes porteuses de trouble du spectre de l'autisme (TSA) (dans et hors Établissement ou service social ou médico-social)
- Une Equipe Mobile Personnes Handicapées Vieillissantes, pour étayer la prise en charge dans les établissements et pour faciliter les parcours entre les Établissement ou service social ou médico-social

Développer sur le site atlaSanté une plateforme de cartographie dynamique des dispositifs sanitaires, médico-sociaux et sociaux destinés aux publics en situation de précarité.

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Organiser des journées de prévention auprès des personnes travaillant à domicile

Centre Hospitalier de Valence

Participer aux groupes de travail et de coordination ville/hôpital : parcours autonomie (grand âge et handicap), formation au bénéfice de l'association JALMALV (2022-2024), action hors les murs de formation des personnels pénitentiaires par le CeGIDD.

Centre Hospitalier Drôme Vivarais

Recruter des patients experts

Modalités d'évaluation :

Evaluation qualitative et quantitative des actions mises en œuvre (exemple : mise en œuvre du DAR, action du CAP, déploiement du CRT, financement de dispositifs, déploiement de la cartographie...)

Fiche action 3F : faciliter l'accès de personnes en situation de vulnérabilité à des actions santé collectives de droit commun

Objectifs :

Lutter contre la stigmatisation et les discriminations liées à la santé ou au handicap
Agir contre les inégalités sociales, territoriales et de santé dans une approche d'universalisme proportionné

Engagement des signataires

Ville de Valence :

Mobiliser des ressources adaptées pour permettre à des personnes fragiles de participer à des actions de santé de droit commun (Centre de Santé Jeunes, Maison Relais Santé, médiation santé...) Intégrer les enfants en situation de handicap dans les écoles et les Maisons Pour Tous par l'aménagement des locaux

Agence Régionale de Santé

Poursuivre le financement de la Maison Relais Santé et des dispositifs de médiation en santé.
Poursuivre le projet Lutte contre la stigmatisation en Santé Mentale, labellisé Conseil national de la refondation, avec notamment le financement de l'action Radio Méga.

Valence Romans Agglo

Accueillir tous les enfants dans les établissements petite enfance en prenant en compte leurs spécificités

Caisse d'Allocations Familiales de la Drôme

Poursuivre les subventions à différentes structures valentinoises pour favoriser l'accueil d'enfants porteurs de handicap dans les accueils collectifs de mineurs

Education nationale

Accompagner les élèves en situation de handicap (Éducation Nationale) : mise en place des projets d'accueil individualisé (PAI) ou projets personnalisés de scolarité (PPS), pour les élèves respectivement porteurs d'une maladie chronique ou d'un handicap ; mise en place d'accompagnants des élèves en situation de handicap (AEESH), identification de référents scolarité participant aux équipes de suivi de scolarité

Conseil Départemental de la Drôme

Faciliter l'accès à des actions collectives de droit commun pour des publics en situation de précarité ou de perte d'autonomie.

Modalités d'évaluation :

Evaluation qualitative et quantitative des actions mises en œuvre (par exemple l'aménagement de locaux, le nombre d'enfants en situation de handicap accueillis ou accompagnés, les actions déployées pour les accueillir, le financement de dispositifs...)

Fiche action 3G : accompagner les aidants**Objectifs :**

Permettre le maintien à domicile dans un environnement familial facilité
Donner des outils aux aidants pour accompagner leurs proches
Permettre des moments de répit aux aidants

Engagement des signataires**Ville de Valence :**

Organiser des moments de répit pour les aidants et/ou bénévoles étant entourés de personnes malades à la Maison Relais Santé

CCAS

Poursuivre l'activité de l'Equipe Spécialisée Alzheimer à domicile
Proposer l'intervention de l'assistante sociale du CCAS auprès des aidants
Promouvoir l'Accueil de Jour de l'Etablissement d'hébergement pour les personnes âgées dépendantes qui accueille 16 personnes, permettant le répit des aidants

Agence Régionale de Santé

Poursuivre les financements permettant

- Le fonctionnement de la plateforme répit enfants (ouvert tout handicap)
- Le renforcement de la plateforme répit adultes handicapés (ouvert tout handicap)
- L'ouverture d'un accueil répit week-end et vacances scolaires pour enfants handicapés (UGECAM le Plovier)

Préfecture de la Drôme

Cofinancer via la MSA de la journée de l'aide pour permettre le répit des aidants familiaux, via le Pacte des solidarités

Conseil Départemental de la Drôme

Organiser le printemps des aidants

Poursuivre les réunions thématiques vulnérabilité-maltraitance en direction des familles
Animer des réunions territoriales pour co construire avec les partenaires des actions de soutien aux aidants

Centre Hospitalier de Valence

Organiser des sessions d'aides aux aidants et de formations sur les troubles neuro cognitifs

Communauté Professionnelle Territoriale de Santé

Organiser des journées de prévention/sensibilisation auprès des professionnels travaillant à domicile

Modalité d'évaluation :

Evaluation qualitative et quantitative des actions mises en œuvre telles que déploiement de la plateforme répit enfants, l'accueil répit temporaire, nombre et qualité de journées, sessions organisées et nombre de participants



Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Drôme

